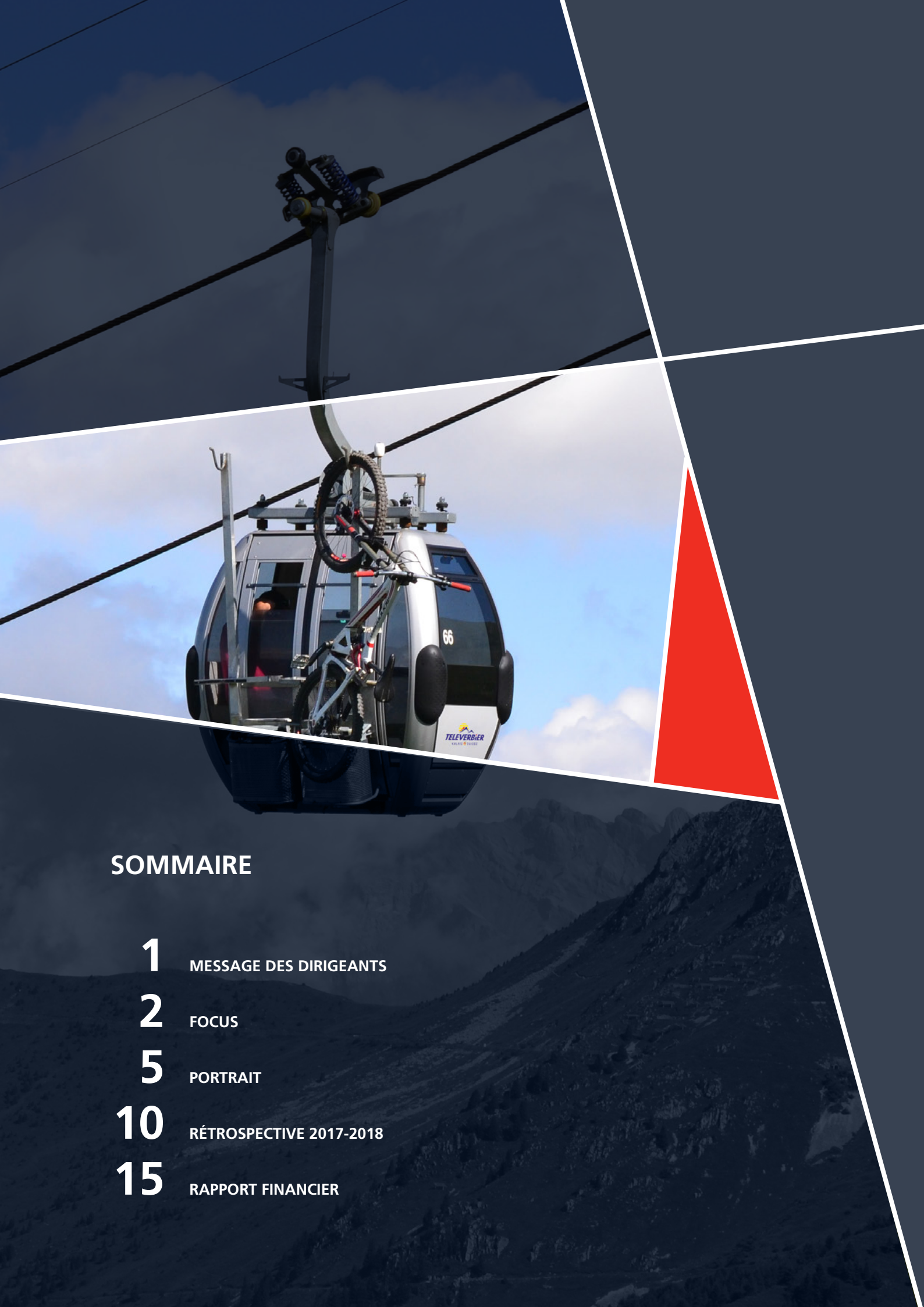


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017





SOMMAIRE

- 1** MESSAGE DES DIRIGEANTS
- 2** FOCUS
- 5** PORTRAIT
- 10** RÉTROSPECTIVE 2017-2018
- 15** RAPPORT FINANCIER

MESSAGE DES DIRIGEANTS



De gauche à droite:
Laurent Vaucher, CEO, Christian Burrus, vice-président,
et Jean-Albert Ferrez, président du Groupe Téléverbier.

Un exercice qui tutoie les sommets

Nouvel élan opérationnel, enneigement exceptionnel, effervescence parmi les acteurs touristiques, renforcement de l'euro: l'exercice 2017-2018 de Téléverbier a été influencé positivement par plusieurs facteurs endogènes et exogènes. Décryptage d'une saison pas comme les autres.

Que vous soyez investisseur, actionnaire, client, partenaire ou encore membre du personnel, il est probable que vous ayez une préférence pour la stabilité, la prédictibilité. Il est vrai que chacun a ses petites habitudes, et, si on apprécie les bonnes surprises, on craint les mauvaises. L'exercice 2017-2018 du Groupe Téléverbier, qui fait l'objet de ce rapport, risque de vous décevoir si vous vous en tenez à cette seule approche.

Une saison singulière à plus d'un titre

L'hiver 2017-2018, et par conséquent tout l'exercice sous revue, restera en effet en de nombreux points incomparable aux précédents. Et ce, à plusieurs niveaux.

Au niveau opérationnel tout d'abord. Entré en fonction le 1^{er} septembre 2017, notre nouveau CEO, Laurent Vaucher, était aux commandes du Groupe. Même si de nombreux éléments avaient été fixés avant le début de la saison par son prédécesseur Eric A. Balet, l'exercice a clairement été marqué par la «patte» du nouveau patron.

Au niveau météorologique ensuite. Après quatre hivers caractérisés par un enneigement très nettement insuffisant pour assurer de bonnes conditions durant les fêtes de fin d'année, les très importantes chutes de neige du début décembre 2017

ont non seulement permis de garantir un domaine en parfait état, mais ont également incité de nombreux pratiquants à venir skier durant les fêtes. Quelques jours plus tard, en pleine affluence, des tempêtes en altitude nous ont malheureusement obligés à fermer une bonne partie du domaine au pire moment.

Au niveau des devises, l'euro s'est légèrement renforcé par rapport au franc suisse après plusieurs années de quasi-parité, relativisant ainsi la soi-disant cherté de la Suisse pour nos hôtes des pays voisins.

Enfin, au niveau de la branche touristique, de nouveaux regroupements et de nouvelles structures tarifaires agressives parmi nos voisins et concurrents ont monopolisé l'attention médiatique durant l'été 2017. Combinée aux excellentes conditions d'enneigement citées plus haut, cette visibilité a certainement servi toute l'activité économique gravitant autour de l'hiver en montagne, alors que les baisses de prix proposées ont mis en danger le chiffre d'affaires de tous les exploitants de remontées mécaniques. Téléverbier, en collaboration avec nos partenaires des 4 Vallées, ne pouvait pas rester inactif, et les actions en faveur des jeunes (Mont4Card) et de nos fidèles clients (parrainages) ont également modifié nos fondamentaux.

A la sortie de cet hiver en tous points exceptionnel, tous les acteurs affichent un large sourire. Téléverbier n'y fait pas exception, comme vous le lirez dans les pages qui suivent. Le véritable enjeu réside cependant dans la pérennité de ces modèles, et il faudra attendre quelques saisons et un lissage des facteurs externes pour tirer bilans et conclusions définitifs.

Un lifting pour notre rapport annuel

Pour faire écho à tous ces changements intervenus au cours de la saison, le rapport annuel opère sa mue et adopte désormais une forme plus aérée. Il accompagne ainsi un des objectifs de notre CEO: mieux occuper le terrain du digital et améliorer l'expérience client. Le ski est pour beaucoup un loisir, et se doit donc de rester attractif et ludique. Cela non seulement durant toute la présence du skieur sur notre domaine, mais également avant et après. C'est en ce sens que travaille inlassablement tout notre personnel, sans pour autant faire la moindre concession sur le plan de la sécurité. Nous les remercions pour leur engagement et la qualité de leurs prestations.

Au nom du Conseil d'administration et de l'ensemble du personnel, nous vous remercions pour votre confiance.

«Faire de Téléverbier une entreprise rentable dix mois sur douze»

Directeur général de Téléverbier, Laurent Vaucher tire le bilan de son premier exercice à la tête de la société. Défis, objectifs et respect de l'environnement dessinent le portrait d'une entreprise responsable, résolument tournée vers l'avenir.

Comment s'est passée votre intégration au sein de Téléverbier?

Très bien! Comme je connaissais un peu l'entreprise et mes collègues grâce à mes années passées à Télé-Thyon et que le terrain avait été très bien préparé, je n'ai pas rencontré de difficultés majeures. Dès lors, j'ai pu prendre mes marques dans les meilleures conditions.

Quels enseignements tirez-vous de ce premier exercice à la tête de la société?

Téléverbier, qui est l'une des plus grandes sociétés de remontées mécaniques du pays, est à la fois une très belle compagnie et un acteur économique important du Val de Bagnes et du canton du Valais. Sa situation financière lui permet de poursuivre ses investissements non seulement dans le renouvellement des remontées mécaniques, mais aussi dans des secteurs permettant une certaine diversification des activités. De plus, la société est riche en capital humain et possède des compétences métiers extrêmement précieuses. Les possibilités de développement économiques sont réels: exploitation de la saison estivale, renforcement des activités en début et en fin de saison hivernale, diversification des affaires.

Quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confronté?

Pour un dirigeant d'une société de remontées mécaniques, deux éléments ne sont pas ou très peu contrôlables: les conditions climatiques et la conjoncture économique. Quand ces deux facteurs s'avèrent négatifs, à savoir un hiver pauvre en neige combiné à un ralentissement économique renforçant le franc suisse, on peut vite se retrouver en difficulté. C'est ce que l'on a observé ces dernières années en Suisse, avec une baisse conséquente des journées skieurs.

Verbier n'a pas connu ce cas de figure. Comment l'expliquez-vous?

Je pense que la stabilité de Téléverbier est due à la qualité de son domaine skiable, à son positionnement en altitude et à la beauté de la région. Pour éviter ce type de risque systémique, il faut diminuer la dépendance au produit ski.

Quels sont les objectifs à moyen terme de Téléverbier ?

Même si Verbier figure parmi les plus belles stations du monde, il ne faut pas relâcher l'effort. Il faut constamment se remettre en question et déterminer si ce que nous faisons aujourd'hui sera toujours valable et juste demain. A moyen terme, nous avons défini trois objectifs. En premier lieu: l'expérience client, qui doit figurer au cœur de nos préoccupa-

tions. Pour de nombreuses personnes, il est encore trop compliqué d'aller skier. Nous devons optimiser tout ce qui est possible pour qu'une visite à Verbier soit optimale, depuis le domicile du client jusqu'à son retour. Nos clients, suite à leur expérience chez nous, doivent devenir nos ambassadeurs.

Qu'en est-il du renouvellement de la clientèle?

C'est notre deuxième objectif. La courbe démographique mondiale et la diversification des activités n'aident pas au renouvellement de notre clientèle. Le nombre de skieurs à l'échelle planétaire est d'ailleurs en baisse. Une journée de ski, ce ne doit pas être uniquement monter et descendre; les Millenials attendent davantage de cette expérience. Nous devons donc développer des activités pour rendre la journée encore plus attractive. L'amélioration récente de la connexion train – remontées mécaniques représente aussi un atout pour notre jeune clientèle adepte de mobilité douce. En outre, nous collaborons avec les communes avoisinantes pour populariser le ski chez les écoliers. Je saisis l'occasion pour saluer les efforts entrepris en ce sens par les collectivités publiques.



Et votre troisième objectif?

Faire de Téléverbier une entreprise profitable dix mois sur douze. Ce but nous oblige à sortir de notre zone de réflexion habituelle. Nous devons ainsi penser également à développer nos affaires durant la saison estivale et à les diversifier.

Le réchauffement climatique est une préoccupation majeure. Que fait Téléverbier pour réduire son empreinte carbone?

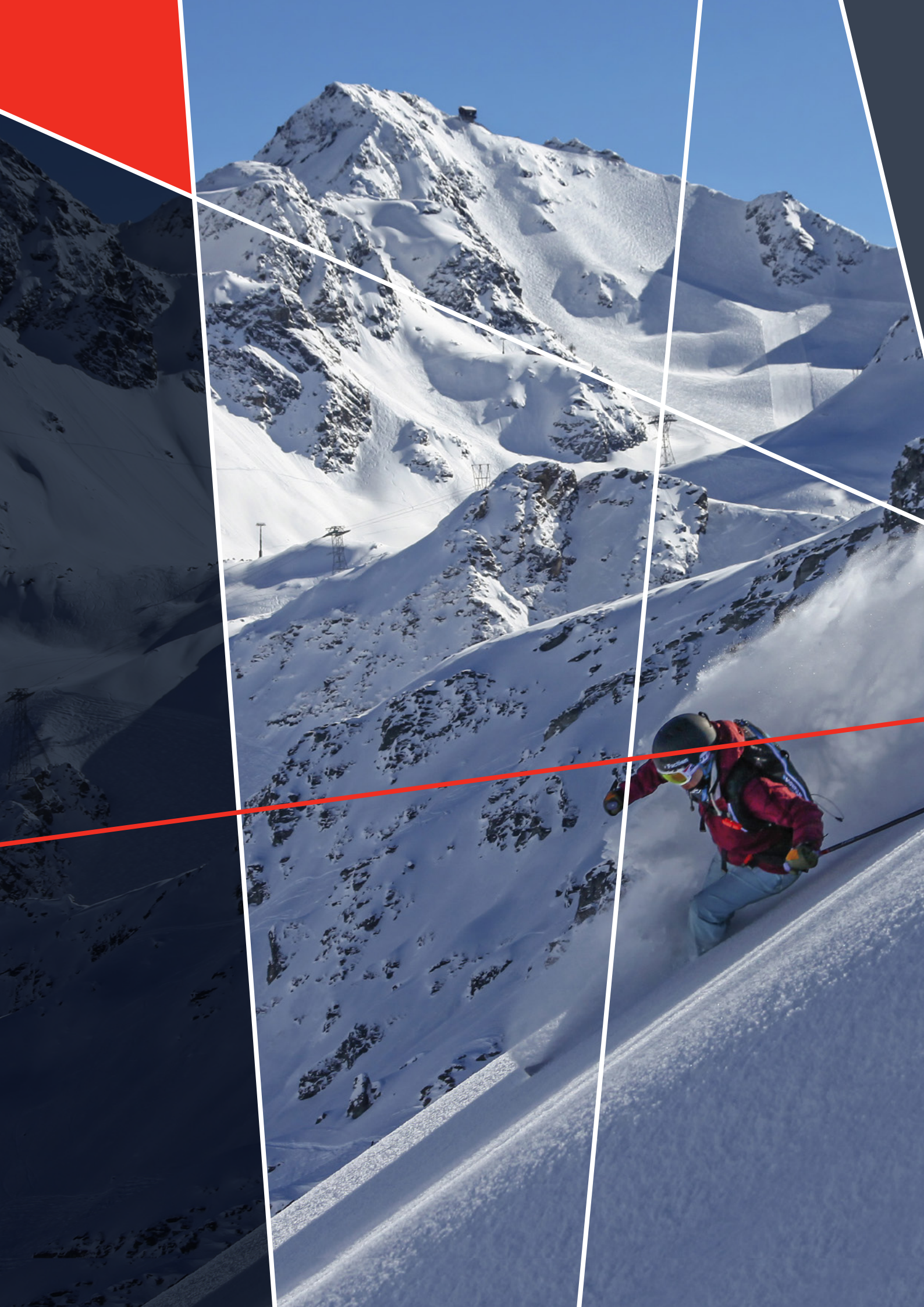
Nous sommes très concernés par ce thème depuis de nombreuses années déjà. Cette réflexion est intégrée à tous nos projets. Ainsi, l'ensemble de l'énergie consommée par Téléverbier SA est issue de la production hydraulique valaisanne. Notre parc de dameuses est moderne. Leurs moteurs ont été optimisés, en collaboration avec la société Alp Evolution: on économise plus de 8% de carburant par hectare damé. Nos dameuses peuvent en outre mesurer avec précision la hauteur de neige sous les chenilles, afin d'être précis dans la production de neige artificielle et la répartition de la neige sur les pistes.

Vos bâtiments sont-ils concernés également?

Bien sûr! Leur isolation est reconsidérée à chaque réfection et nous installons du triple vitrage. Nos bâtiments et cabanons d'installations sont tous monitorés, ce qui permet de réguler le chauffage à distance selon des plages horaires définies en fonction de leur utilisation. Nous avons également installé des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sur plusieurs sites. Enfin, les machines des télécabines Châble-Verbier et Châble-Bruson sont équipées de systèmes de récupération de chaleur permettant le chauffage des bâtiments adjacents, dont le Médran Café et l'administration.

La situation financière de Téléverbier lui permet de poursuivre ses investissements non seulement dans le renouvellement des remontées mécaniques, mais aussi dans des secteurs permettant une certaine diversification des activités.

Laurent Vaucher, CEO



PORTRAIT



ORGANISATION

Direction (au 31.10.2018)



De gauche à droite:

Lionel May - COO

Carole Moos - CCO

Ange-Albano Claivoz - Directeur de la restauration

Laurent Vaucher - CEO

Nuno Dias - CFO

Claire Tinguely - Directrice RH et secrétaire générale

Gilles Cottet - Directeur STA

Eric Crettaz - Directeur Télé-Thyon

Maxime Cottet - Directeur des systèmes d'information & Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)

Conseil d'administration (au 31.10.2018)



De gauche à droite:

Klaus Jenny - Administrateur *

François Corthay - Administrateur

Marcus Bratter - Administrateur

Christian Burrus - Vice-président et administrateur délégué *

Jean-Paul Burrus - Administrateur

Jean-Albert Ferrez - Président *

Jean-Baptiste Vaudan - Administrateur *

Mélanie Mento - Administratrice

Jean-Michel Gaillard - Administrateur

Philippe Roux - Administrateur

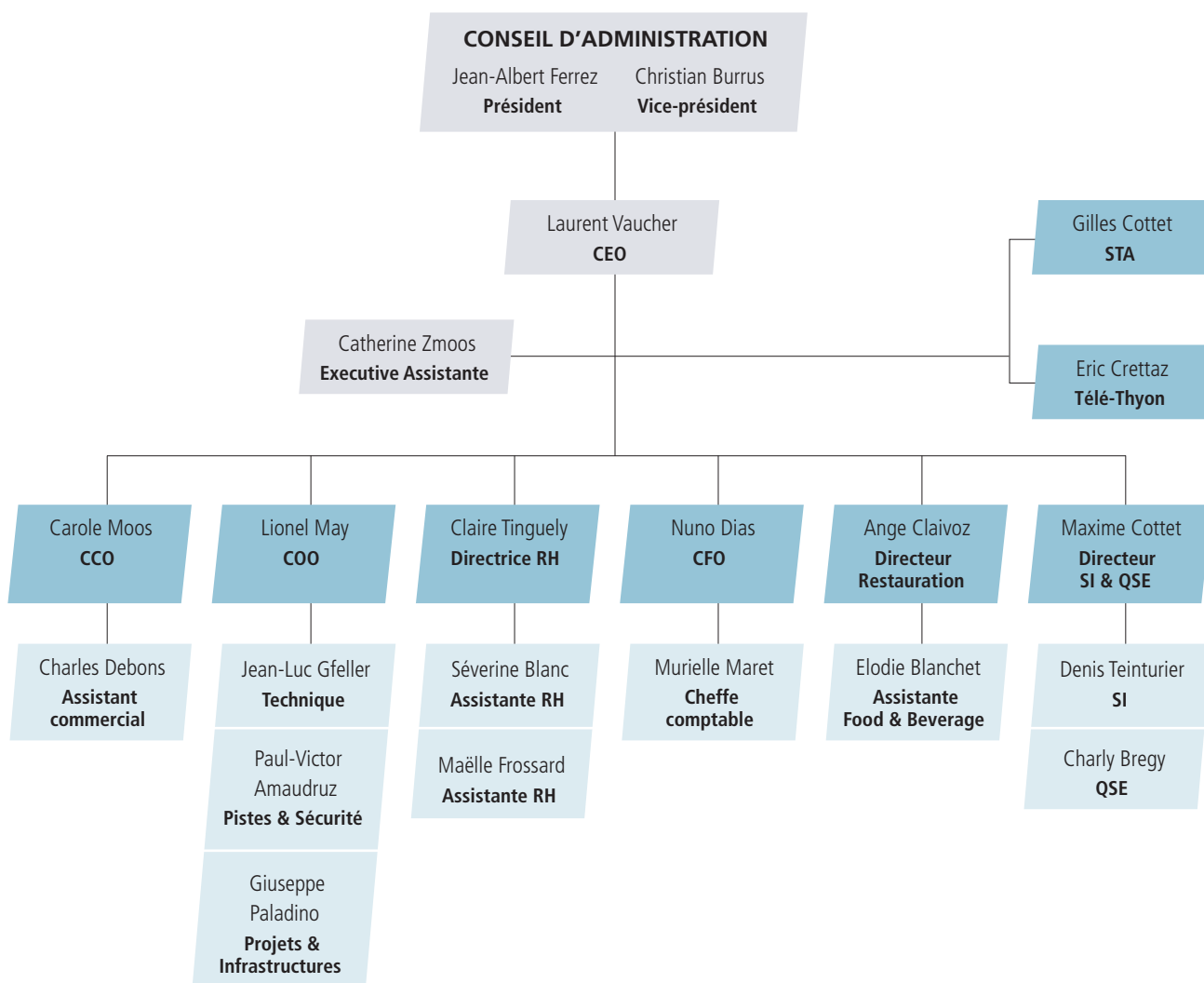
Frédéric Véron - Administrateur

Eric-A. Balet - Administrateur délégué

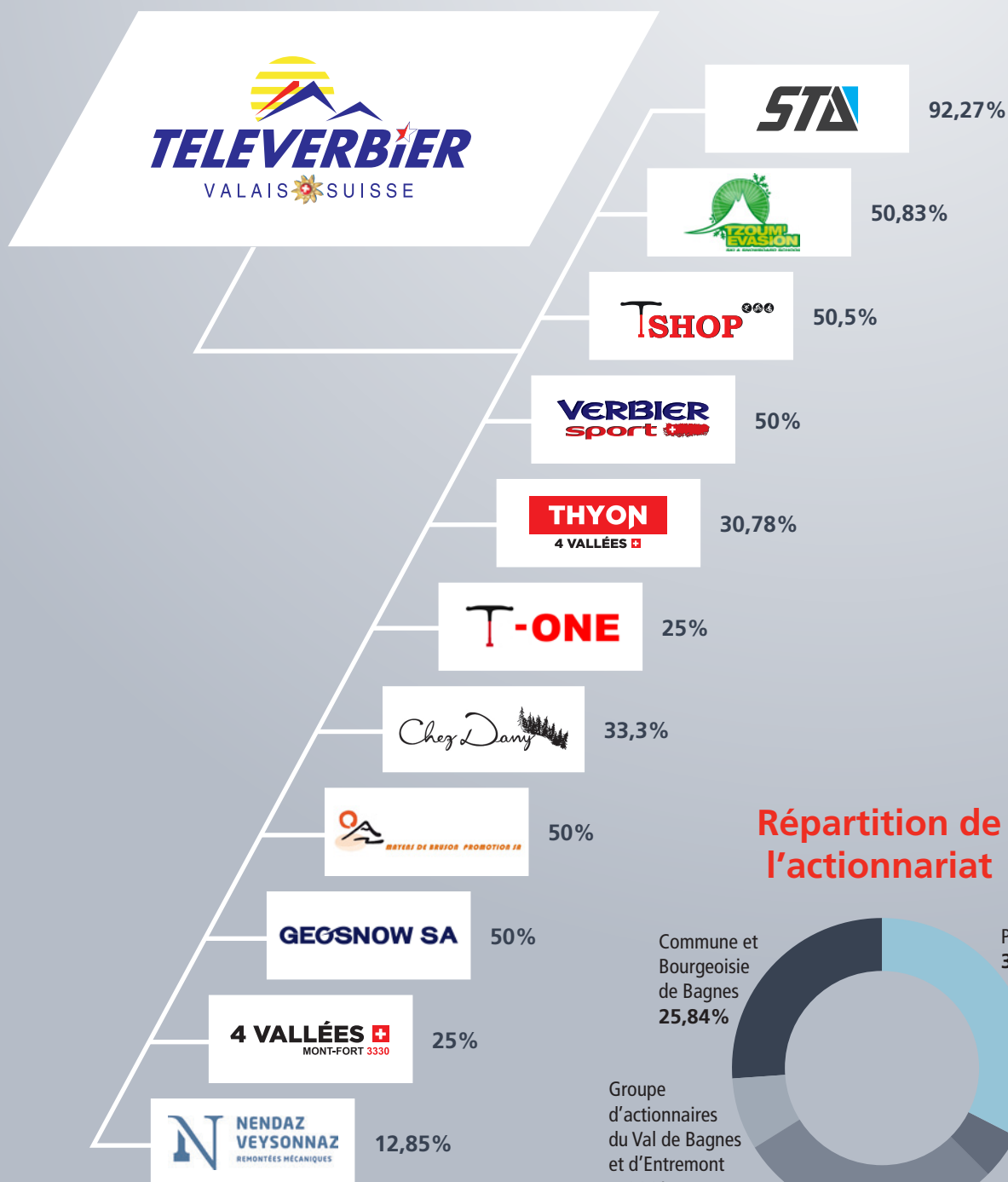
Alexandre Perraudin - Administrateur

* Membre du Bureau du Conseil d'administration

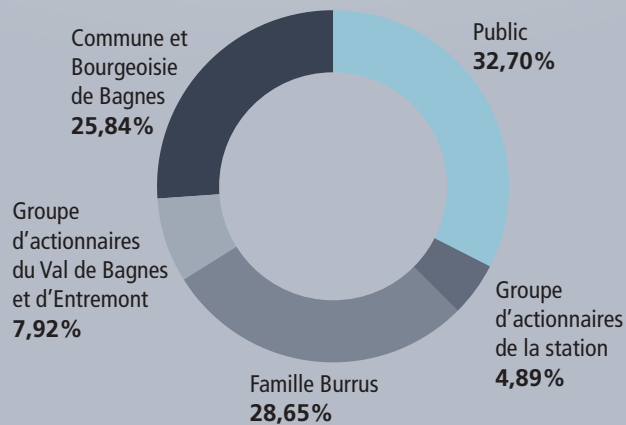
Organigramme d'entreprise (au 31.10.2018)



Organigramme juridique (au 31.10.2018)



Répartition de l'actionariat



Chiffres clés de l'exercice 2017-2018

Chiffre d'affaires (en MCHF)	53,6
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) (en MCHF)	15,1
Cash-flow (en MCHF)	14,8
Total des investissements (en MCHF)	10,2
Résultat net (en MCHF)	1,3

Journées skieurs Téléverbier	1'118'726
Journées skieurs y compris celles provenant des 4 Vallées	1'247'775

Nombre de remontées mécaniques	37
Débit horaire	49'750 pers./h
Surface de pistes balisées	1'160 ha (domaine skiable) 217 ha (surface damée)
Dénivelé à disposition	Entre 1500 et 3300 m
Nombre d'enneigeurs	330

Nombre d'employés annuels	176
Nombre d'employés, y compris saisonniers	436

1'118'726
journées skieurs
Téléverbier

Soit 8,6% d'augmentation par rapport à l'hiver précédent. Un très bon résultat, dû en partie aux excellentes conditions d'enneigement du début de saison.

70%

La part de notre domaine skiable profitant d'un enneigement mécanique. Cette large couverture nous permet de garantir un enneigement de qualité durant tout l'hiver.

2017

10 NOVEMBRE 2017

Grâce aux précipitations et à l'enneigement mécanique, la saison démarre avec l'ouverture de la piste du Lac des Vaux.

25 NOVEMBRE 2017

Les excellentes conditions et les chutes de neige abondantes permettent aux premiers skieurs de l'hiver de s'élancer du Mont-Fort.

9 DÉCEMBRE 2017

Plus de
2'600 Saint-Nicolas
dévalent les pistes
de Verbier à l'occasion de
l'**Opening Session**.
Un record!



3 JANVIER 2018

La tempête Eleanor
balaie la Suisse et contraint
Téléverbier à fermer
une grande partie
de ses installations.

1-4 FÉVRIER 2018

Les City Ski Championships
font halte à Verbier. L'occasion
pour les professionnels
de la finance de skier et
de réseauter dans
un cadre grandiose.

2-4 MARS 2018

L'Audi quattro Ski Cup
a plongé les skieurs amateurs
dans l'ambiance unique
des courses de haut niveau.



NOUVELLE CABINE POUR LE MONT-GELÉ

Après plusieurs mois de travaux et un investissement de 5,2 millions de francs, le nouveau téléphérique Les Attelas-Mont-Gelé est ouvert au public le 20 décembre 2017. Doté de 45 places et se déplaçant à une vitesse de 10 mètres/seconde, il remplace l'installation de 1960, la plus ancienne remontée mécanique du domaine. Inaugurée officiellement le 27 janvier 2018, cette cabine de type «va ou vient» permet d'acheminer 400 personnes par heure au sommet du Mont-Gelé, à 3000 mètres d'altitude.



2018

31 MARS – 4 AVRIL 2018

Les meilleurs freeriders du monde se sont une nouvelle fois donné rendez-vous sur la mythique face du Bec des Rosses pour l'**Xtreme de Verbier**.

7 AVRIL 2018

La 19^e édition du **Verbier High Five** by Carlsberg a permis aux amateurs de se mesurer à Beat Feuz et à d'autres professionnels du circuit.

18-21 AVRIL 2018

Météo favorable et enneigement idéal pour la **Patrouille des Glaciers 2018**, avec en prime le record de l'épreuve en 5h35 pour un trio italien.



PARTENARIAT AVEC LES REDS

En septembre 2018, Verbier s'associe pour quatre ans avec le légendaire club du Liverpool FC, 18 fois champion d'Angleterre et quintuple vainqueur de la Ligue des Champions. La station devient ainsi l'un des 16 partenaires officiels du club d'Anfield Road, et pourra, au travers d'actions promotionnelles, toucher un large public. Sur le marché britannique évidemment mais pas seulement, puisque les fans des Reds sont estimés à 870 millions à travers le monde.

18

CONSÉCRATION POUR NOTRE DAMEUR JOHNY DUMOULIN

Notre employé Johny Dumoulin a remporté le concours international de conducteurs de dameuses. Organisée à La Plagne en mars 2018, la compétition mettait aux prises une centaine de «pilotes» dans des épreuves alliant dextérité, précision et réactivité. Bravo à lui!



29 AVRIL 2018

Le domaine skiable ferme ses portes et la saison hivernale s'achève en beauté à l'occasion de **l'Ultime Session**.

12 AOÛT 2018

Concert en plein air, activités pour les enfants et spécialités du terroir: mélange gagnant pour la **Fête des Familles** à La Chaux.

ÉTÉ 2018

La 2^e phase des travaux pour **l'enneigement mécanique** du secteur de **Savoleyres** est lancée.



RAPPORT FINANCIER

The background is a solid dark blue. A thick red diagonal line runs from the top left towards the center. A thin white diagonal line runs from the center towards the bottom right. A vertical red stripe is located on the far right edge of the image.

SOMMAIRE

1. RESPONSABLES DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION	17
2. ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES	17
3. CONTROLLING ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	18
3.1 Contrôle interne	18
3.2 Contrôle des comptes	21
3.3 Gouvernement d'entreprise	21
4. RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2017-2018	25
4.1 Activité et résultats de la période du 1.11.2017 au 31.10.2018	25
4.2 Les flux financiers	26
4.3 Perspectives d'avenir	27
5. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS	28
5.1 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2017-2018	28
5.2 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2016-2017	29
6. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE TÉLÉVERBIER SA	30

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7. COMPTES CONSOLIDÉS	32
7.1 Compte de résultat global consolidé	32
7.2 Etat du résultat global	32
7.3 Bilan consolidé	33
7.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés	34
7.5 Tableau des variations des capitaux propres consolidés	35
7.6 Annexes aux comptes consolidés	36
8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE TÉLÉVERBIER SA	61

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

9. COMPTES ANNUELS	65
9.1 Compte de résultat	65
9.2 Bilan	66
9.3 Annexes aux comptes annuels	68
9.4 Répartition du résultat au bilan	71
10. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE TÉLÉVERBIER SA	72

1. RESPONSABLES DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION

M. Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration
Nommé en 2015

c/o Téléverbier SA

Case postale 419
1936 Verbier

M. Nuno Dias

Directeur financier
Nommé en 2018

c/o Téléverbier SA

Case postale 419
1936 Verbier

Attestation

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en pages 25 et suivantes) présente un tableau fidèle de la gestion des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.
Verbier, le 22 février 2019

Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration

Nuno Dias

Directeur financier

Contact investisseurs

M. Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration
+41 27 775 25 11
Ja.ferrez@televerbier.ch

M. Nuno Dias

Directeur financier
+41 27 775 25 11
n.dias@televerbier.ch

2. ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES

Fiduciaire FIDAG SA

Rue des Cèdres 9
1920 Martigny

Responsable du mandat: Mme Anne-Laure Rey, experte-réviseur agréée. Cette dernière est assistée par M. Jessy Rudaz, également expert-réviseur agréé. Leur mandat a été renouvelé en 2018. Le mandat de l'Organe de révision est soumis chaque année pour une durée d'une année à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

3. CONTROLLING ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

3.1 CONTRÔLE INTERNE

Le Président de votre Conseil d'administration rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (partie I) et des procédures de contrôle interne mises en place par la société (partie II), (article 117 de la loi de Sécurité Financière, article 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce).

3.1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

3.1.1.1 Organisation de la société

Constituée sous forme de société anonyme en 1950, la société a adopté la forme de société anonyme avec Conseil d'administration et Direction générale qui permet de dissocier les fonctions et les pouvoirs de direction et de contrôle de cette direction.

La gestion et la direction de la société sont confiées à la Direction générale par le Conseil d'administration. La Direction générale exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration dont les membres sont désignés par l'Assemblée générale des actionnaires. Cette dernière peut les révoquer à tout moment.

La composition et l'activité du Conseil d'administration sont régies par les dispositions légales (Code des Obligations Suisse), les statuts et un règlement d'organisation édictés par le Conseil d'administration lui-même.

3.1.1.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Président - ou le Vice-Président (également Administrateur Délégué) en cas d'absence du Président - convoque le Conseil d'administration et dirige les débats.

L'ordre du jour est préparé par le Président du Conseil d'administration en concertation avec la Direction générale et, sauf en cas d'urgence, communiqué aux membres du Conseil d'administration au moins cinq jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par la Direction générale, est remis avant la séance.

Le secrétariat est assuré par la secrétaire hors Conseil de la société. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Un projet de procès-verbal est transmis au Président du Conseil d'administration qui le contrôle et le finalise. Le procès-verbal est ensuite transmis aux membres du Conseil d'administration. Il est approuvé lors de la séance suivante. Au cours de l'exercice écoulé, du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018, le Conseil s'est réuni cinq fois.

Le Conseil d'administration est assisté par le Bureau du Conseil d'administration composé de quatre membres, dont le Président du Conseil d'administration et le Vice-Président Administrateur Délégué. Le Bureau se réunit pour préparer les thèmes et les décisions à soumettre au Conseil d'administration. Il traite les affaires urgentes entre les séances du Conseil d'administration. Au cours de l'exercice écoulé, le Bureau s'est réuni sept fois. Il

a été régulièrement consulté par voie de circulation.

Les rémunérations de la direction sont traitées par un comité de rémunération formé du Président et d'un ou plusieurs membres du Bureau. La rémunération du Président, respectivement du Vice-Président Administrateur Délégué, est traitée par les autres membres du Bureau qui soumettent une recommandation au Conseil.

Le comité de rémunération siège au moins une fois par année après la clôture des comptes. Le Président et/ou le Vice-Président Administrateur Délégué assurent le contact régulier avec la Direction générale, la communication sociale, et appuient la Direction générale dans le cadre des dossiers stratégiques. Au cours de l'exercice écoulé, le Président et le Vice-Président Administrateur Délégué ont consacré au total environ 60 jours de travail à la société.

3.1.1.3 La rémunération des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une indemnité de responsabilité fixée annuellement.

Pour l'exercice écoulé, ce montant se monte à CHF 3'000.-. Exceptés le Président et le Vice-Président Administrateur Délégué qui bénéficient d'une rémunération spécifique, les membres du Bureau perçoivent une indemnité supplémentaire de CHF 3'000.-.

Les membres du Conseil d'administration perçoivent en outre un jeton de présence de CHF 300.- par séance.

Les membres du CA qui participent à des missions particulières (hors séances régulières) sont indemnisés sur une base horaire, rémunérés selon leur degré de spécialisation.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2017-2018 et 2016-2017 figurent en page 28.

3.1.1.4 Relations entre Direction générale et Conseil d'administration

La Direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs dévolus au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts ou le règlement interne.

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration doit prendre les décisions qui touchent:

- l'exercice de la haute direction de la société et l'établissement des instructions nécessaires ainsi que de la haute surveillance;
- le mode d'organisation;
- la fixation des principes comptables et du contrôle financier;
- la nomination et la révocation des personnes chargées de la gestion et de la représentation;
- la stratégie de développement;
- les budgets annuels des investissements du Groupe;
- tout projet de prise de participation et d'acquisition de terrains;

- tout investissement, toute prise de participation ou cession dans un nouveau domaine d'activité;
- tout accord de partenariat;
- l'établissement du rapport de gestion;
- l'établissement des comptes annuels;
- la préparation de l'assemblée générale des actionnaires et l'exécution de ses décisions.

3.1.2 Les procédures de contrôle interne

3.1.2.1 La définition et les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes:

- la réalisation et l'optimisation des opérations;
- la fiabilité des informations financières;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

En outre, tel que conçu au sein du Groupe Téléverbier, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable que l'objectif de sauvegarde du patrimoine est pris en compte au même niveau et qu'il est atteint. Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société ont ainsi pour objet:

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

3.1.2.2 L'environnement de contrôle

Organisation générale au niveau du Groupe Téléverbier

Le Groupe s'est développé autour du métier d'exploitation de domaines skiables. Le Groupe est actif uniquement en Suisse; il est directement propriétaire de ses installations sur les territoires des communes de Bagnes, Riddes, Nendaz, Saxon et Orsières. Il assure en outre la gestion opérationnelle d'installations appartenant à Télé-Thyon SA, sur les communes de Vex et Hérémence, société dont il est actionnaire à hauteur de 30,78%.

Le Groupe détient une participation majoritaire dans la société STA SA dont l'activité est directement liée à l'entretien et à la construction d'équipements et de machines proches de son activité. Le Groupe détient en outre des participations minoritaires dans des sociétés dont l'activité est complémentaire à l'activité d'exploitation de domaines skiables.

Toutes les activités administratives et financières ainsi que la gestion des ressources humaines et informatiques du Groupe sont assurées par le Siège de la société à Verbier. Le siège assure notamment:

- la gestion des services fonctionnels tels que la consolidation, l'établissement des règles comptables, les financements à moyen et long terme, les relations avec les investisseurs, l'administration du réseau informatique du Groupe, les ressources humaines;
- la gestion du système de reporting et de planification des remontées d'informations comptables et financières permettant un pilotage précis à tous les niveaux et la réactivité nécessaire au bon fonctionnement d'une organisation décentralisée;
- la mise en place des dispositifs de contrôle interne et de contrôle des risques.

La Direction générale assure une fonction d'organisation, d'animation et d'assurance du bon développement du Groupe et veille à la rentabilité et à la sécurité des capitaux engagés dans le Groupe.

Réunie hebdomadairement, la Direction générale exerce notamment le suivi et le contrôle des activités de la société comme l'avancement des dossiers, le suivi de la marche des affaires et la gestion des risques. L'ensemble des décisions prises est ensuite mis en application par l'intermédiaire des membres de la Direction générale élargie.

En juin 2007, le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit. Ce dernier regroupe M. François Corthay, M. Klaus Jenny, Mme Mélanie Mento et M. Frédéric Véron qui en assume la présidence. Durant l'exercice écoulé, le Comité d'audit s'est réuni à cinq reprises.

3.1.2.3 La gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du Groupe

Téléverbier est articulé autour de la détection et de l'anticipation des risques opérationnels, notamment ceux liés à la sécurité des biens et des personnes, d'une part, et de la gestion des risques financiers, juridiques et fiscaux, d'autre part. Ce dispositif est assuré sous le contrôle de la Direction générale.

L'identification des risques s'organise autour d'une veille des activités complétée par des remontées d'informations jusqu'au Conseil d'administration sur des sinistres ayant pu affecter le Groupe ou d'autres entreprises du secteur.

Un projet de cartographie des risques du Groupe a été établi et approuvé par le Conseil d'administration.

Organisation et outils de gestion des risques financiers

Les outils de gestion utilisés pour le pilotage budgétaire, ainsi que le suivi des indicateurs de performance en vigueur dans le Groupe et déclinés localement, participent à la détection et à la maîtrise des risques financiers.

Les principaux outils de suivi permanent permettent de contrôler d'une part, le niveau d'endettement du Groupe et d'autre part, les risques liés aux variations des taux d'inflation.

La gestion des risques juridiques et fiscaux ainsi que des programmes d'assurances a été placée sous la responsabilité de la

Direction générale; elle a, le cas échéant, recours à l'expertise externe pour évaluer et quantifier les éventuels risques juridiques, fiscaux et d'assurances.

Le Groupe est notamment assuré contre les dommages naturels, pertes d'exploitation et responsabilité civile, ce qui contribue au renforcement du contrôle interne. Annuellement, le Groupe procède à une mise à jour des couvertures d'assurances.

Gestion et communication de crise

Le Groupe dispose de moyens humains, matériels et de communication au cas où une crise surviendrait.

Certaines procédures comportent des observations sur les actions à mener en cas de crise ou plus généralement dans des situations particulières qui nécessitent des moyens adaptés. C'est le cas notamment des plans d'opérations internes.

En outre, une cellule de crise peut être activée au niveau du Siège, à la demande du Président du Conseil d'administration. Elle a pour objet de réunir au plus vite les responsables du Groupe en cas de crise majeure.

En matière de communication de crise, des règles sont définies au niveau de chaque métier. Elles permettent d'assurer l'alerte des dirigeants, aussi bien au niveau local qu'au niveau du Siège.

3.1.2.4 Les processus de contrôle interne

Les processus relatifs au pilotage du Groupe Téléverbier sont:

La stratégie et la planification

Les axes stratégiques du Groupe sont définis et approuvés par le Conseil d'administration. Le processus Budget/Plan est préparé et piloté par la Direction générale qui définit les objectifs clés, fixe le calendrier d'instruction et de validation, développe, maintient et pilote les systèmes d'information correspondants. C'est le Conseil d'administration qui approuve le budget définitif d'exploitation et d'investissement.

La communication financière

La communication du Groupe forme un ensemble cohérent dont la finalité est de faire comprendre la stratégie de l'entreprise, de mettre en valeur ses performances et ses perspectives.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'administration, la Direction générale définit et met en œuvre la communication d'entreprise. Elle organise les relations avec l'environnement économique et financier.

La communication interne

Sur les sujets stratégiques ou sensibles, la Direction générale définit avec les cadres de l'entreprise une communication interne permettant d'assurer une base d'information commune et cohérente à l'ensemble du Groupe.

La gestion des ressources humaines

Les décisions relatives à la nomination, à la rémunération, aux évolutions de carrière des cadres dirigeants du Groupe sont prises par la Direction générale en collaboration avec le responsable des ressources humaines de l'entreprise. Le comité de rémunération du Conseil d'administration approuve les principes relatifs à la rémunération des cadres dirigeants et prend les décisions pour la rémunération des membres de la Direction.

La gestion financière

Les processus relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont assumés par la Direction financière, sous l'autorité du Directeur général. Il s'agit notamment des missions suivantes:

- définir des méthodes et procédures réunies autour du référentiel des principes comptables du Groupe; ce référentiel est actualisé en permanence dans le cadre des évolutions des normes IFRS;
- définir un processus budgétaire et un plan à moyen terme;
- définir un processus de reporting;
- définir un processus de préparation des états financiers consolidés et des publications réglementaires;
- préparer les informations nécessaires à la présentation des comptes au Conseil d'administration et à la communication financière des résultats.

Les comptes statutaires sont établis par la Direction financière. Les comptes annuels et consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration avant approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Des comptes semestriels sont établis selon le même processus pour les besoins de la consolidation.

Processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'instruments dont la cohérence est assurée par la Direction financière:

- suivi hebdomadaire des recettes;
- tableau de bord financier mensuel;
- tableau de bord hebdomadaire de trésorerie;
- remontées périodiques d'analyses spécifiques (données commerciales notamment).

L'objectif de ce reporting est de permettre au Conseil d'administration d'effectuer un suivi de la situation économique et financière de l'ensemble du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique.

L'analyse de ces données et des faits marquants de chaque activité est effectuée par la Direction financière.

Processus de préparation des états financiers consolidés

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les normes IFRS. L'Organe de révision présente ses observations lors de réunions avec le Comité d'audit. A l'issue de ce processus, les comptes consolidés sont présentés au Conseil d'administration.

3.1.2.5 Evolutions du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe est dynamique et fait l'objet des adaptations nécessaires en fonction de l'évolution de la réglementation ainsi que de l'évolution de l'organisation et des enjeux des sociétés. Selon l'article 728a du Code des Obligations, l'Organe de révision doit établir une appréciation du système de contrôle interne dans son rapport à l'intention de l'Assemblée générale des actionnaires.

3.2 CONTRÔLE DES COMPTES

Responsables

Depuis 1974, la fiduciaire FIDAG SA, Rue des Cèdres 9, 1920 Martigny, est l'organe de révision des comptes annuels et consolidés de Téléverbier SA, ainsi que de ses filiales soumises au contrôle ordinaire ou restreint. Depuis l'exercice 2017/2018, le mandat est sous la responsabilité de Mme Anne-Laure Rey, experte-réviseur agréée.

Honoraires de l'organe de révision

Durant l'exercice 2017-2018, sans modification par rapport à l'exercice précédent, le Groupe Téléverbier a versé la somme de CHF 138'000.- au titre d'honoraires de révision comptable à la fiduciaire FIDAG SA.

3.3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.3.1 Qualifications et fonctions des membres du Conseil d'administration

JEAN-ALBERT FERREZ

Président, Président du Bureau du Conseil d'administration et membre du Comité de rémunération.

Président de la commission de prévoyance de Téléverbier SA. Nommé en 2012.

Né en 1971. Dr ès Sciences EPFL. Administrateur indépendant. Ancien Président du Grand Conseil du Canton du Valais.

Sociétés affiliées	Administrateur	Mayens de Bruson Promotion SA Télé-Thyon SA
Autres sociétés	Président	Netplus.ch SA Fondation The Ark
	Gérant	JAFERVAL Sàrl
	Administrateur	Banque Cantonale du Valais Gas&Com AG BlueArk Entremont SA IdeArk SA TechnoArk SA
	Membre	Comité de la Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie Conseil de fondation du Verbier Festival

CHRISTIAN BURRUS

Vice-Président, Administrateur Délégué, membre du Bureau du Conseil d'administration.

Président de la commission de prévoyance de Téléverbier SA. Nommé en 2000.

Né en 1959. HEC et Droit, à l'Université de Lausanne, MBA à l'INSEAD. Administrateur de sociétés.

Sociétés affiliées	Président	T-One SA
	Administrateur	4 Vallées SA Mayens de Bruson Promotion SA
Autres sociétés	Président	AFI ESCA SA UNOFI SAS Groupe Burrus Courtage SA
	Vice-président	Qualibroker AG
	Gérant	Granval Management Sàrl AFI ESCA HOLDING Sàrl
	Président et Administrateur délégué	AFI ESCA Luxembourg SA AFI ESCA Holding Courtage SA
	Administrateur	Société Française de Prévention SA AFI ESCA IARD SA COFIGECO SA Qualibroker Group SA UNOFI Gestion GIE COFIBOL SA SAM AVANTAGES
	Président du Conseil de surveillance	Diot SA UNOFI-Assurances SA UNOFI-Patrimoine SA

Membre du Conseil de surveillance	LSN Assurances SAS UNOFI Crédit SA Financière THEMIS SAS
-----------------------------------	--

JEAN-PAUL BURRUS

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2010.
Né en 1954. Licencié en économie HEC Lausanne. Industriel.

Sociétés affiliées	Administrateur	T-One SA Chez Dany SA
Autres sociétés	Président	Omnia Holding SA (CH) Mocaflor SA (CH) Salpa Inc. (USA) Ecuadorcolat (Equateur) Salon international du chocolat de Guayaquil (Equateur)
	Administrateur-délégué	Chocolat Pfister (CH)
	Administrateur	GIAC Gestion (F) Groupe Burrus Courtage Holding Arvine (CH) AFI ESCA HOLDING COURTAGE SA
	Gérant	BELCO TRADING SARL

ERIC-A. BALET

Administrateur délégué chargé du développement.
Nommé en 2017.

Né en 1956. Licencié en droit.

Sociétés affiliées	Président	Services Techniques Alpins SA Chez Dany SA Imalp Thyon SA Géosnow SA
	Vice-président	T-Shop Sàrl
	Administrateur	Télé-Thyon SA Mayens de Bruson Promotion SA
	Gérant	Tzoum'Evasion Sàrl T-One SA
Autres sociétés	Président	Board Management Systems SA Right To Play Friends Verbier Freeride Association
	Vice-président	Remontées Mécaniques Suisses
	Administrateur	Pharmalp SA Ulysse Siggen SA
	Membre du Comité	Fondation Right To Play Switzerland VVST Assurances Suisse Tourisme Remontées Mécaniques Valaisannes Valais Wallis Outdoor Association

MARCUS BRATTER

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2017. Conseiller général de la Commune de Bagnes.
Né en 1954. Hôtelier et restaurateur.

Autres sociétés	Administrateur unique	Stratalp SA Ruinettes Gestion SA Alpine Hotels SA McBirch SA
	Vice-président	Société de développement de Verbier
	Administrateur	Verbier Promotion SA Membre des commissions marketing et événements de Verbier

FRANÇOIS CORTHAY

Membre du Conseil d'administration et du comité d'audit. Nommé en 2013.

Né en 1965. Licencié en économie et gestion d'entreprises. Conseiller communal de la Commune de Bagnes, en charge des finances.

Société affiliée Administrateur de Mayens de Bruson Promotion SA

Autre société Administrateur et partenaire de la Fiduciaire Alpina SA et d'Alpina Révision SA

JEAN-MICHEL GAILLARD

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2010.

Né en 1961. Garde-forestier et président de la Commune de Riddes.

KLAUS JENNY

Membre du Conseil d'administration et du Bureau du Conseil d'administration.

Président du comité de rémunération et membre du comité d'audit. Nommé en 2001.

Né en 1942. Dr en Sciences économiques. Administrateur de sociétés.

Autres sociétés Administrateur

Assivalor SA

Maus Frères SA

Edmond de Rothschild Holding SA, également membre du Comité d'audit et du Comité de rémunération

Banque Privée Edmond de Rothschild SA, également Président du comité d'audit, membre du Comité de rémunération

Diverses fondations et autres sociétés de moindre importance

Membre

Organe de Contrôle de Lombard Odier SCA

Advisory Board de Deloitte SA

MÉLANIE MENTO

Membre du Conseil d'administration, du Comité d'audit et du Comité de rémunération. Nommée en 2012.

Née en 1975. Experte en Finance et Controlling diplômée. Présidente du Conseil général de la Commune de Bagnes.

Société affiliée Administratrice

Services Techniques Alpins SA

ALEXANDRE PERRAUDIN

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2018.

Né en 1965. Maîtrise fédérale d'entrepreneur en bâtiment. Directeur d'Entreprise Vaudan SA

Autre société Administrateur

Entreprise Vaudan SA

PHILIPPE ROUX

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 1989.

Né en 1952. Commerçant. Propriétaire et exploitant d'un magasin de sport à Verbier.

JEAN-BAPTISTE VAUDAN

Membre du Conseil d'administration et du Bureau du Conseil d'administration. Nommé en 2017.

Né en 1977. Avocat. Vice-président de la Commune de Bagnes.

Autres sociétés Administrateur

SEDRE SA

ALTIS GROUPE SA

FRÉDÉRIC VERON

Membre du Conseil d'administration. Président du Comité d'audit. Nommé en 2000.

Né en 1956. Ingénieur mécanicien diplômé de l'EPFL. Directeur général d'un groupe industriel.

Société affiliée Administrateur

Mayens de Bruson Promotion SA

Autre société Administrateur

Integralco SA

3.3.2 Mandats des membres du Conseil d'administration

	Date de première nomination	Echéance du mandat actuel
Jean-Albert FERREZ (Président)	30.03.2012	2018
Christian BURRUS (Vice-Président, Administrateur-délégué)	28.04.2000	2018
Eric-A. Balet (Administrateur-délégué)	21.04.2017	2018
Marcus BRATTER	21.04.2017	2018
Jean-Paul BURRUS	09.04.2010	2018
François CORTHAY	12.04.2013	2018
Jean-Michel GAILLARD	09.04.2010	2018
Klaus JENNY	09.03.2001	2018
Mélanie MENTO	30.03.2012	2018
Alexandre PERRAUDIN	13.04.2018	2018
Philippe ROUX	09.06.1989	2018
Jean-Baptiste VAUDAN	21.04.2017	2018
Frédéric VERON	28.04.2000	2018

3.3.3 Composition de la Direction

		Entrée en fonction
CEO	Laurent VAUCHER	2017
COO	Lionel MAY	2014
Directeur SI et QSE	Maxime COTTET	2015
CCO	Carole MOOS	2014
Directeur Restauration	Ange CLAIVAZ	dès le 01.07.2018
CFO	Xavier RAPPAZ Nuno DIAS	jusqu'au 30.06.2018 dès le 01.07.2018
Directrice RH	Claire TINGUELY-GFELLER	2015
Directeur STA SA	Gilles COTTET	2005
Directeur Télé-Thyon SA	Eric CRETZAZ	2015

4. RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2017-2018 (Exercice du 1.11.2017 au 31.10.2018)

La société Télverbier SA est une société suisse constituée en 1950 avec pour objectif de regrouper, sous le contrôle d'une entité unique, l'ensemble des activités liées aux remontées mécaniques. La société mère du Groupe est Télverbier SA, dont le siège social est situé à Verbier, Commune de Bagnes, Suisse.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers de francs suisses (KCHF), sauf indication contraire. Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat ou des fonds propres.

4.1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA PÉRIODE DU 1.11.2017 AU 31.10.2018

4.1.1 L'activité et le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 53,6 millions de CHF, soit une augmentation de 6.6% par rapport à celui clos au 31.10.2017.

Les variations se répartissent comme suit:

<i>(en kCHF)</i>	2017-2018	2016-2017	Variation
Remontées mécaniques	37 697	36 056	4,6%
Autres produits d'exploitation	5 818	5 227	11,3%
Travaux pour tiers	5 150	4 448	15,8%
Restauration	4 931	4 531	8,8%
Chiffre d'affaires	53 596	50 262	6,6%

Les remontées mécaniques constituent la majeure partie de l'activité du Groupe avec 70% du chiffre d'affaires du Groupe.

Le chiffre d'affaires de ces activités est réalisé à près de 90% durant la période de décembre à avril et conditionne le résultat de l'exercice tout entier.

L'activité Remontées mécaniques est en augmentation de 4,6% à 37,7 MCHF essentiellement grâce à de meilleures conditions d'enneigement lors de la saison d'hiver par rapport à l'année précédente. Une excellente saison d'été a également permis d'atteindre un record de chiffre d'affaires durant la période estivale. En ligne avec la hausse du chiffre d'affaires, la fréquentation est en augmentation de 8,7% avec 1'118'726 journées skieurs contre 1'029'451 la saison précédente.

Les autres produits d'exploitation sont en augmentation de 11,3% à 5,8 MCHF notamment en lien avec l'ouverture du

magasin de sport T-Shop et avec la hausse des recettes de l'école de ski Tzoum'Evasion.

Les travaux pour tiers ont augmenté de 15,8%, cette augmentation s'explique d'une part par l'augmentation des services aux exploitants suite à un hiver généreux en neige et à une diversification des activités, et d'autre part par une mobilisation moins importante que l'exercice précédent des ressources pour des travaux internes au Groupe. L'activité de Services Techniques Alpins SA a été consacrée à 34% au Groupe contre 37% durant la période précédente.

La restauration d'altitude a vu son chiffre d'affaires augmenter de 8,8% en lien notamment avec l'ouverture du nouvel établissement «Le Patrouilleur».

Les opérations entre sociétés intégrées globalement sont éliminées au niveau du chiffre d'affaires du Groupe.

4.1.2 EBITDA

L'EBITDA consolidé s'élève à 15,1 millions de CHF, soit une hausse de 5,0% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de marge d'exploitation (EBITDA/CA) diminue en passant de 28,6% à 28,1%, ceci en raison de l'augmentation des charges d'exploitation.

La diminution de l'EBITDA sur le secteur «restauration» s'explique par l'imputation des frais d'entretien et des frais de gestion relatifs à ce secteur qui étaient supportés par le secteur «domaine skiable» lors de l'exercice 2016-2017.

(en kCHF)	2017-2018	2016-2017	Variation
Domaine skiable	14 770	13 618	8,5%
Restauration	2	616	-99,7%
Services techniques	315	132	138,6%
	15 087	14 366	5,0%

4.1.3 EBIT

L'EBIT augmente de 1,0 million de CHF en lien avec la hausse de l'EBITDA sur le domaine skiable.

(en kCHF)	2017-2018	2016-2017	Variation
Domaine skiable	2 867	1 412	103,0%
Restauration	-715	-88	-712,5%
Services techniques	56	-118	-147,5%
	2 208	1 206	83,1%

4.1.4 Le résultat net

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère pour l'exercice 2017/2018 s'élève à 1'258 KCHF contre 844 KCHF en 2016/2017.

Le coût de l'endettement net diminue en passant de 457 KCHF à 398 KCHF.

4.2 LES FLUX FINANCIERS

La capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement et impôt) s'établit à 14,8 millions de CHF (soit 28% du chiffre d'affaires).

Au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles, les investissements nets payés se sont élevés à 10.8 millions de CHF contre 13.9 millions de CHF sur l'exercice précédent.

En 2017-2018, les principaux investissements réalisés concernent notamment:

- le solde résiduel pour le téléphérique du Mont-Gelé pour 1,9 millions de CHF,
- la réalisation du système d'enneigement mécanique Savoleyres / La Tzoumaz pour 4,2 millions de CHF,
- l'achat de trois nouvelles dameuses pour 1,4 million de CHF.

En 2016-2017, les principaux investissements réalisés concernaient:

- le téléphérique du Mont-Gelé pour 3,9 millions de CHF,
- la réalisation du système d'enneigement mécanique Savoleyres / La Tzoumaz pour 3,6 millions de CHF,
- le solde résiduel pour le télésiège de Chaux II pour 2,4 millions de CHF,
- l'achat de trois nouvelles dameuses pour 1,2 million de CHF.

La variation des dettes financières s'explique par un remboursement des dettes de leasing pour un montant de 2 millions de CHF.

(en millions de CHF)

	2017-2018	2016-2017
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôts	14,8	14,9
Impôts payés	-0,7	-0,7
Variation du fonds de roulement	-0,6	1,8
Investissements nets liés à l'activité	-10,8	-13,9
Autofinancement disponible	2,7	2,1
Investissements financiers nets	-0,8	2,4
Intérêts payés	-0,4	-0,4
Variation des dettes financières	-2,0	-2,0
Dividendes	-0,3	-0,1
Variation de la trésorerie	-0,8	2,0

4.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

Quelques mots sur la saison en cours (2018-2019)

Nous avons, grâce à une météo propice et à nos installations d'enneigement mécanique, saisi l'opportunité d'ouvrir le secteur du lac des Vaux le 2 novembre déjà. Par la suite, les chutes de neiges nous ont permis d'exploiter graduellement le domaine skiable. Grâce à un ensoleillement généreux durant les fêtes de fin d'année, nous avons enregistré des résultats en progression par rapport à l'exercice précédent et à la moyenne des cinq dernières années. Ces résultats sont réjouissants, cependant, la saison est encore longue.

A plus longue échéance...

Nous travaillons principalement sur les axes de développement suivants:

Expérience client

Rendre la visite ou le séjour d'un client très agréable, c'est faire de ce dernier un ambassadeur de notre région auprès de ses connaissances. Pour atteindre ce but, nous devons considérer l'entier de sa visite, depuis son domicile jusqu'à son retour chez lui, en passant par son séjour chez nous.

Diversification des activités

Être totalement dépendant du produit ski peut mettre l'entreprise en péril en cas de conditions météorologiques défavorables et d'une conjoncture économique en perte de vitesse. Nous devons donc diversifier nos activités afin de réduire ce risque. Notre société STA (Services Techniques Alpains) constitue une belle opportunité pour atteindre cet objectif.

Téléverbier, une entreprise profitable 10 mois sur 12

Cet objectif nous incite à développer nos activités tout au long de l'année, notamment durant la saison estivale.

En conclusion, nos démarches visent à favoriser la croissance de Téléverbier et de la région.

**Nos démarches
visent à favoriser
la croissance
de Téléverbier
et de la région.**

5. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de rémunération est un organe du Conseil d'administration du Groupe Téléverbier nommé formellement par l'Assemblée générale. Sa tâche consiste notamment à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son obligation de surveillance de la politique de rémunération. Elle définit également les conditions d'engagement du directeur général et de la direction.

En conséquence, le pouvoir décisionnel et la responsabilité correspondante demeurent du ressort du Conseil d'administration. Conformément au Code des obligations suisse et à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), Téléverbier publie ci-dessous les informations sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2017-2018. À titre comparatif, les rémunérations versées lors de l'exercice 2016-2017 sont également indiquées.

5.1 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2017-2018

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité annuelle de 3 milliers de CHF, de jetons de présence et de frais de déplacement. L'indemnité est augmentée pour les administrateurs membres du bureau du Conseil d'administration et pour le président du Comité d'audit.

Le président du Conseil d'administration et les administrateurs délégués ne perçoivent pas l'indemnité annuelle. Leur rémunération fait l'objet d'une décision spécifique. La rémunération du président rentre dans la catégorie Conseil d'administration, alors que celle des administrateurs délégués rentre dans la catégorie Direction.

Les administrateurs et les membres de la Direction ont la possibilité de bénéficier d'abonnements aux remontées mécaniques de la société à titre gratuit pour eux et leur famille directe.

Durant l'exercice, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute de 172 milliers de CHF en numéraire. Les charges sociales patronales versées au titre des membres du conseil d'administration s'élève à 8 milliers de CHF.

Jean-Albert Ferrez, président & membre du Bureau du Conseil d'administration: 111 milliers de CHF, Marcus Bratter, administrateur: 4 milliers de CHF, Jean-Paul Burrus, administrateur: 5 milliers de CHF, François Corthay, administrateur & membre du Comité d'audit: 5 milliers de CHF, François Fellay, ancien administrateur: 4 milliers de CHF, Eric Fumeaux, ancien administrateur: 2 milliers de CHF, Jean-Michel Gaillard, administrateur: 5 milliers de CHF, Klaus Jenny, administrateur & membre du Comité d'audit: 12 milliers de CHF, Mélanie Mento, administratrice & membre du Comité d'audit: 10 milliers de CHF, Philippe Roux, administrateur: 5 milliers de CHF, Jean-Baptiste Vaudan, administrateur & membre du Bureau du Conseil d'administration: 9 milliers de CHF, Frédéric Véron, administrateur & président du Comité d'audit: 8 milliers de CHF.

La rémunération totale des membres de la Direction s'élève à 1'268 milliers de CHF. Cette rémunération s'est effectuée en numéraire. Les charges sociales patronales versées au titre des membres de la direction s'élève à 302 milliers de CHF.

La politique de rétribution des membres de la Direction est validée par le Comité de rémunération qui se réunit au minimum deux fois par année. Le traitement global est constitué des éléments suivants: une rémunération de base, située dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur par des sociétés comparables, et des bonus annuels calculés en fonction de la performance individuelle du cadre dirigeant concerné, ainsi que de celle de l'entreprise.

Elle comprend également les prestations sociales et d'autres prestations en nature. La politique de rémunération du Groupe ne comprend pas d'attribution d'actions ou d'options en faveur des membres de la Direction. La rémunération globale la plus élevée de la Direction est versée à l'administrateur délégué, Eric-A. Balet, qui exerçait la fonction de CEO lors de l'exercice y relatif, et atteint 238 milliers de CHF plus une part variable de 95 milliers de CHF et 81 milliers de CHF de charges sociales patronales. Aucune indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice.

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du Conseil d'administration, de la Direction ou à des personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

5.2 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2016-2017

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité annuelle de 3 milliers de CHF, de jetons de présence et de frais de déplacement.

L'indemnité est augmentée pour les administrateurs membres du bureau du Conseil d'administration et pour le président du Comité d'audit. La rémunération des administrateurs délégués rentre dans la catégorie Direction.

Durant l'exercice, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute de 149 milliers de CHF en numéraire:

Jean-Albert Ferrez, président & membre du Bureau du Conseil d'administration administrateur: 91 milliers de CHF, Alex Hoffmann, ancien administrateur & membre du Bureau du Conseil d'administration: 8 milliers de CHF, Eric Fumeaux, ancien administrateur & membre du Bureau du Conseil d'administration: 9 milliers de CHF, Jean-Paul Burrus, administrateur: 5 milliers de CHF, François Corthay, administrateur: 5 milliers de CHF, Jean-Michel Gaillard, administrateur: 5 milliers de CHF, Klaus Jenny, administrateur & membre du Comité d'audit: 7 milliers de CHF, Mélanie Mento, administratrice & membre du Comité d'audit: 6 milliers de CHF, Philippe Roux, administrateur: 5 milliers de CHF, Frédéric Véron, administrateur & président du Comité d'audit: 8 milliers de CHF.

Les administrateurs et les membres de la Direction ont la possibilité de bénéficier d'abonnements aux remontées mécaniques de la société à titre gratuit pour eux et leur famille directe.

La rémunération totale des membres de la Direction s'élève à 1'255 milliers de CHF. Cette rémunération s'est effectuée en numéraire. La charge de prévoyance versée au titre des membres de la direction s'élève à 93 milliers de CHF.

La politique de rétribution des membres de la Direction est validée par le Comité de rémunération qui se réunit en principe une fois par année. Le traitement global est constitué des éléments suivants: une rémunération de base, située dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur par les sociétés comparables, et des bonus annuels calculés en fonction de la performance individuelle du cadre dirigeant concerné, ainsi que de celle de l'entreprise.

Elle comprend également les prestations de prévoyance et d'autres prestations en nature. La politique de rémunération du Groupe ne comprend pas d'attribution d'actions ou d'options en faveur des membres de la Direction. La rémunération globale la plus élevée de la Direction est versée au CEO (jusqu'au 31 août 2017) et administrateur délégué (depuis le 21 avril 2017), Eric-A. Balet, et atteint 238 milliers de CHF plus une part variable de 95 milliers de CHF. Aucune indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice.

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du Conseil d'administration, de la Direction ou à des personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

6. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE TÉLÉVERBIER SA



Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération ci-joint (pages 28 à 29) de TELEVERBIER SA pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de TELEVERBIER SA pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2018 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

Anne-Laure Rey
Experte-réviseur agréée
Réviseur responsable

Jessy Rudaz
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 27 février 2019

Exemplaire numérique

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice du 1.11.2017 au 31.10.2018



7. COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice du 1.11.2017 au 31.10.2018)

7.1 COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en kCHF)	Notes	2017-2018	2016-2017
Chiffre d'affaires		53 596	50 262
Autres produits liés à l'activité		1 703	1 239
Total des produits des activités opérationnelles	D.2	55 299	51 501
Coût d'achat des matières et fournitures		-5 030	-4 710
Autres charges d'exploitation	D.3	-11 957	-10 211
Impôts, taxes et charges assimilées		-948	-858
Charges de personnel	F.1	-22 277	-21 356
Total des charges opérationnelles		-40 212	-37 135
EBITDA		15 087	14 366
Dotation aux amortissements		-12 879	-13 160
EBIT		2 208	1 206
Produits financiers		93	501
Charges financières		-554	-589
Résultat financier	G.4	-461	-88
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence		-55	-60
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		1 692	1 058
Charge d'impôts		-430	-218
RÉSULTAT NET		1 262	840
- attribuable aux actionnaires de la société mère		1 258	844
- attribuable aux intérêts non contrôlants		4	-4
Résultat net part du Groupe par action	C.2	0,90	0,60
Il n'y a pas d'effet de dilution.			

7.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en kCHF)	2017-2018	2016-2017
Résultat net	1 262	840
Autres éléments non recyclables au compte de résultat		
Passifs de prévoyance	823	1 064
Impôts différés sur autres éléments du résultat global	-177	-231
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	1 908	1 673
- attribuable aux actionnaires de la société-mère	1 904	1 677
- attribuable aux intérêts non contrôlants	4	-4

7.3 BILAN CONSOLIDÉ

(en kCHF)

	Notes	31.10.2018	31.10.2017
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	E.4	2 065	2 300
Immobilisations corporelles	E.1	145 484	147 851
Participations dans les sociétés mises en équivalence	B.4	4 092	3 897
Immobilisations financières	B.7	8 808	8 275
Immeubles de placement	E.6	3 212	3 212
Actifs non courants		163 661	165 535
Stocks	D.6	3 096	2 914
Clients et comptes rattachés	D.5	2 900	2 360
Autres actifs courants	D.5	2 831	3 566
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	6 157	6 949
Actifs courants		14 984	15 789
TOTAL ACTIF		178 645	181 324

PASSIF

Capital		18 900	18 900
Prime d'émission		1 276	1 276
Réserves consolidées		101 558	99 999
Capitaux propres - attribuables aux actionnaires de la société mère		121 734	120 175
Intérêts non contrôlants		334	321
Total des capitaux propres		122 068	120 496
Engagements retraite et assimilés	F.2	5 342	6 400
Provisions non courantes	E.5	3 043	2 986
Impôts différés - passif	H.2	19 475	19 667
Dettes financières non courantes	G.2	11 687	13 796
Passif non courant		39 547	42 849
Provisions courantes	E.5	132	116
Dettes financières courantes	G.2	2 261	2 223
Fournisseurs et comptes rattachés		5 264	6 491
Autres passifs courants	D.7	9 373	9 149
Passif courant		17 029	17 979
TOTAL PASSIF		178 645	181 324

7.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en kCHF)

	Notes	2017-2018	2016-2017
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère		1 258	844
Intérêts non contrôlants		4	-4
Charge d'impôts	H.1	430	218
Dotations et reprises sur amortissements		12 879	13 160
Autres produits et charges		-143	333
Autres produits et charges financières nets		42	-134
Quote-part dans résultat de sociétés associées	B.4	55	60
Plus ou moins value de cession d'actifs corporels		-101	-74
Coût de l'endettement net	G.4	398	457
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		14 822	14 860
Impôts payés		-734	-705
Intérêts payés		-415	-440
Variation du besoin en fonds de roulement		-562	1 805
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		13 111	15 520
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-7	-478
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-10 830	-13 438
Acquisitions de filiale, nette de liquidités acquises		-10	-39
Cessions d'immobilisations corporelles		163	111
Investissements nets liés à l'activité		-10 684	-13 844
Acquisitions d'immobilisations financières		-1 581	-1 373
Cessions d'immobilisations financières		810	3 751
Investissements financiers nets		-771	2 378
Flux de trésorerie liés aux investissements		-11 455	-11 466
Dividendes versés aux actionnaires		-351	-138
Remboursements de dettes financières		-2 054	-2 002
Flux de trésorerie liés aux financements		-2 405	-2 140
Effet net des écarts de conversion sur les liquidités		-42	134
Variation de la trésorerie durant la période		-791	2 048
Trésorerie nette à l'ouverture		6 949	4 901
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		6 157	6 949

7.5 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en kCHF)

	Capital	Réserves issues apport en capital	Réserves consoli- dées	Résultat de la période	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 octobre 2016	18 900	1 276	98 280	172	118 628	314	118 942
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-	11	11
Affectation de résultats	-	-	172	-172	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-140	-	-140	-	-140
Dividendes coupons prescrits	-	-	10	-	10	-	10
Transactions avec les actionnaires	-	-	42	-172	-130	11	-119
Résultat net de la période	-	-	-	844	844	-4	840
Autres éléments du résultat global	-	-	833	-	833	-	833
Résultat global de la période	-	-	833	844	1 677	-4	1 673
Capitaux propres au 31 octobre 2017	18 900	1 276	99 155	844	120 175	321	120 496
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-	10	10
Affectation de résultats	-	-	844	-844	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-350	-	-350	-	-350
Dividendes coupons prescrits	-	-	4	-	4	-	4
Transactions avec les actionnaires	-	-	498	-844	-346	10	-336
Résultat net de la période	-	-	-	1 258	1 258	4	1 262
Autres éléments du résultat global	-	-	646	-	646	-	646
Résultat global de la période	-	-	646	1 258	1 904	4	1 908
CAPITAUX PROPRES AU 31 OCTOBRE 2018	18 900	1 276	100 299	1 258	121 733	335	122 068
Dont réserves distribuables		1 276	90 787				

7.6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

SECTION A – PRINCIPES COMPTABLES	37
A.1 Référentiel appliqué	37
A.2 Nouvelles normes	37
A.3 Base de préparation	37
A.4 Estimations et jugements comptables	37
SECTION B – PRÉSENTATION DU GROUPE	38
B.1 Activités du Groupe	38
B.2 Liste des sociétés consolidées	39
B.3 Variation du périmètre de consolidation	39
B.4 Quote-part dans les sociétés intégrées par mise en équivalence	39
B.5 Entreprise commune et actifs détenus conjointement	40
B.6 Parties liées	40
B.7 Immobilisations financières	41
B.8 Méthodes de consolidation	41
SECTION C – CAPITAL ET DIVIDENDE	42
C.1 Gestion du capital et du dividende	42
C.2 Résultat par action	42
SECTION D – DONNÉES OPÉRATIONNELLES	42
D.1 Produits opérationnels	42
D.2 Détail des produits opérationnels	43
D.3 Détail des autres charges d'exploitation	43
D.4 Résultat d'exploitation opérationnel par secteur d'activité	44
D.5 Clients et comptes rattachés et autres actifs courants	45
D.6 Stocks	46
D.7 Autres passifs courants	46
D.8 Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions	46
D.9 Gestion des risques opérationnels	47
SECTION E – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	48
E.1 Immobilisations corporelles	48
E.2 Leasings	50
E.3 Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles et garanties	50
E.4 Immobilisations incorporelles	50
E.5 Provisions	51
E.6 Immeubles de placement	51
SECTION F – RESSOURCES HUMAINES	52
F.1 Effectif et charges de personnel	52
F.2 Engagements de retraite	52
F.3 Rémunération des dirigeants	55
SECTION G – FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	55
G.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie	55
G.2 Dettes financières	55
G.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers	56
G.4 Produits et charges financières	58
G.5 Politique de gestion des risques financiers	58
SECTION H – IMPOSITION	59
H.1 Impôts sur le bénéfice	59
H.2 Impôts différés	59
SECTION I – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	60

SECTION A – PRINCIPES COMPTABLES

A.1 Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe Téléverbier SA sont préparés conformément aux normes internationales d'informations financières (ci-après IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB et telles que publiées et approuvées par l'Union Européenne.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite des éléments devant être présentés à leur juste valeur.

Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

A.2 Nouvelles normes

Les normes dont l'application est obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2017 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018 ou ultérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe concernent:

- IFRS 1 et IAS 28: Améliorations annuelles 2014-2016
- IFRS 2: Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- IAS 40: Transferts d'immeubles de placement
- IFRIC 22: Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée
- IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et IAS 23: Améliorations annuelles 2015-2017
- IAS 28: Application d'IFRS 9 aux intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises

- IFRIC 23: Incertitude relative aux traitements fiscaux
- IFRS 3: Clarification de la définition d'une entreprise
- IAS 1 et IAS 8: Modification de la définition du terme «significatif»
- IAS 19: Modification, réduction ou liquidation d'un régime
- IFRS 9: Instruments financiers
- IFRS 15: Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients
- IFRS 16: Contrats de location
- IFRS 17: Contrats d'assurance

Le Groupe est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à l'introduction de ces normes, interprétations et amendements et il n'anticipe pas d'impacts significatifs sur ses comptes consolidés, à l'exception d'IFRS 16.

A.3 Base de préparation

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.

Les états financiers sont exprimés en milliers de francs suisses (KCHF), sauf indication contraire.

A.4 Estimations et jugements comptables

Des estimations et des jugements importants sont utilisés dans la préparation des états financiers dont le résultat futur réel peut différer de manière significative des hypothèses et estimations retenues et peuvent impacter de manière significative les rubriques décrites ci-dessous:

- Les estimations de durée d'amortissement sont décrites dans la note E.1;
- Les coûts de démantèlement par types d'installations (téléskis, télésièges, télécabines et téléphériques) sont décrites dans la note E.5;
- La valeur actuelle de l'engagement de prévoyance dépend d'un certain nombre de facteurs et hypothèses actuarielles, dont le taux d'actualisation (taux d'escompte). Tout changement de ce taux entraînerait une augmentation ou une

diminution de l'engagement des régimes de prévoyance. Le taux d'actualisation approprié est déterminé chaque année par le Groupe. Les autres hypothèses sont présentées dans la note F.2.

SECTION B – PRÉSENTATION DU GROUPE

B.1 Activités du Groupe

La société Téléverbier SA est une société suisse constituée en 1950 avec pour objectif de regrouper, sous le contrôle d'une entité unique, l'ensemble des activités liées aux remontées mécaniques. La société mère du Groupe est Téléverbier SA, dont le siège social est situé à Verbier, Commune de Bagnes, Suisse.

Le CEO du Groupe est en charge de la mise en place des objectifs stratégiques et opérationnels décidés par le Conseil d'Administration. Il passe en revue régulièrement le reporting interne pour le suivi des performances et pour l'allocation des ressources dans le Groupe.

L'information sectorielle a été déterminée sur la base du reporting interne qui est basé sur les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour établir les états financiers consolidés. Les secteurs d'activité identifiés sont au nombre de trois et la performance de chaque segment est évaluée sur la base du résultat opérationnel (se référer à la note D.4).

Domaines skiables

Cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques, la vente d'articles liée, les recettes des parkings et des consignes, des contrats de location dans les immeubles d'exploitation et des surfaces d'immeubles dans le cadre d'espaces publicitaires. Elle comprend également l'activité d'école de skis de Tzoum'Evasion Sàrl ainsi que la vente et location d'articles de sport de T-Shop Sàrl (cf note B.3).

Restaurants

Cette activité concerne l'exploitation de onze restaurants d'altitude, dont un en copropriété, implantés sur le domaine skiable, le chiffre d'affaires comprend exclusivement la vente de produits de restauration ainsi qu'un service traiteur pour diverses manifestations. Etant prise en charge par les sociétés du Groupe, la restauration du personnel n'est pas rattachée au secteur Restaurants mais à celui des Domaines skiables.

Services techniques

Cette activité de prestations de services et de maintenance concerne:

- un atelier garage pour l'entretien des dameuses de pistes pour des tiers;
- un atelier de construction métallique ainsi que d'un service de maintenance pour les installations de remontées mécaniques dans le cadre des opérations annuelles d'entretien;
- l'exploitation d'un magasin de pièces détachées pour l'entretien des dameuses de pistes avec un contrat de service après-vente auprès de la marque Leitner Prinoth.

Toutes les activités sont regroupées dans une seule zone géographique: le canton du Valais et la Suisse romande. Sur appel de clients étrangers ayant besoin de nos compétences, il peut exceptionnellement arriver que la société intervienne également sur d'autres continents, notamment pour remonter des installations démontées en Suisse.

B.2 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
STA Services Techniques Alpins SA	Sembracher	IG	92,27	92,27
Tzoum'Evasion Sàrl	Riddes	IG	50,83	50,83
T-Shop Sàrl	Riddes	IG	50,50	50,50
Verbier Sport Plus SA ¹	Bagnes	IG	50,00	50,00
Geosnow SA	Sembracher	ME	50,00	50,00
Mayens-de-Bruson Promotion SA	Bagnes	ME	50,00	50,00
IDM (Suisse) SA en liquidation	Sembracher	ME	49,00	45,21
Chez Dany SA	Bagnes	ME	33,33	33,33
Télé-Thyon SA	Vex	ME	30,77	30,77
T-One SA	Bagnes	ME	25,00	25,00

IG = Intégration globale / ME = Mise en équivalence

¹ La société Verbier Sport Plus SA est consolidée par intégration globale du fait de la détention de la majorité au Conseil d'administration fixée statutairement.

Les méthodes de consolidation retenues ont été appliquées selon les principes décrits en note B.8.

La date de bouclage des états financiers individuels de toutes les sociétés du Groupe est le 31 octobre. Les exceptions sont au:

- 30 avril: IDM (Suisse) SA en liquidation
- 30 septembre: Tzoum'Evasion Sàrl
- 31 décembre: Mayens de Bruson Promotion SA et Chez Dany SA

Dans ce cas, les éléments significatifs sont retraités au 31 octobre pour ces sociétés.

B.3 Variation du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2017-2018, les comptes de la société T-Shop Sàrl ont été intégrés dans le périmètre de consolidation du groupe Téléverbier suite à la prise de possession de 50,5% des parts sociales lors de la fondation de la société en date du 15 janvier 2018 pour un montant de 10 KCHF. Cette opération a été réalisée afin de compléter l'offre de services de Téléverbier SA en se positionnant sur le marché des magasins de sport et d'acquérir les compétences en lien avec ce domaine d'activité. La participation dans T-One SA est également passée à 25% (contre 10% l'année précédente) dans le but de soutenir notre investissement stratégique dans le développement de nouveaux lits à La Tzoumaz.

B.4 Quote-part dans les sociétés intégrées par mise en équivalence

(en kCHF)

	31.10.2018	31.10.2017
Valeur des titres au 1^{er} novembre	3 897	3 957
Entrée dans le périmètre des sociétés mises en équivalence	250	0
Dividendes	0	0
Quote-part dans résultat des sociétés mises en équivalence	-55	-60
VALEUR DES TITRES AU 31 OCTOBRE	4 092	3 897

Au 31 octobre 2017 et 2018, ce poste comprend les titres des sociétés associées Télé-Thyon SA, Chez Dany SA, IDM Suisse SA, des Mayens de Bruson Promotion SA, T-One SA ainsi que de la coentreprise Geosnow.

Compte de résultat simplifié des sociétés mises en équivalence

(en kCHF)	TÉLÉ-THYON SA		AUTRES SOCIÉTÉS	
	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017
Chiffre d'affaires	7 168	6 851	1 225	428
Résultat net	123	-234	-77	43
Part au résultat net des sociétés mises en équivalence	-44	-72	-11	11
Part au résultat global des sociétés mises en équivalence	-44	-72	-11	11

Bilans simplifiés des sociétés mises en équivalence

	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017
Actifs courants	1 391	1 820	2 876	666
Actifs non courants	21 270	22 198	40 414	8 940
Dettes courantes	3 515	3 713	372	76
Dettes non courantes	8 590	9 606	40 399	7 876
Capitaux propres	10 556	10 699	2 519	1 655
Part aux capitaux propres des sociétés mises en équivalence	3 248	3 292	594	605

La part au résultat global de Télé-Thyon SA est influencée notamment par la perte 2018 de la filiale Imalp Thyon SA.

B.5 Entreprise commune et actifs détenus conjointement

Le Groupe a retenu, au sens de la norme IFRS 11, la société simple Copropriété du Mont-Fort détenue conjointement et paritairement avec la société NVRM. Il s'agit d'une entreprise commune au sens de l'IFRS 11, les parties exploitant conjointement des actifs communs sur la base d'un accord contractuel.

B.6 Parties liées

Le Groupe a retenu comme parties liées, au sens de la norme IAS 24, les sociétés consolidées par mises en équivalence, les principaux actionnaires et la fondation de prévoyance du Groupe Téléverbier.

(en kCHF)	31.10.2018	31.10.2017
Créances auprès de:	5 088	3 782
Sociétés consolidées par mise en équivalence ¹	5 088	1 849
Principaux actionnaires ²	0	1 933
Dettes envers des:	5 378	6 437
Principaux actionnaires ²	36	37
Fondation de prévoyance	5 342	6 400
Revenus pour prestations de service avec des:	947	868
Sociétés consolidées par mise en équivalence	878	797
Principaux actionnaires ²	69	71
Achats de biens et services auprès de:	2 032	2 018
Sociétés consolidées par mise en équivalence	9	11
Principaux dirigeants	59	67
Principaux actionnaires ²	1 076	969
Fondation de prévoyance	888	971

¹ Les créances accordées aux sociétés consolidées par mise en équivalence sont principalement relatives à Télé-Thyon SA, Mayens-de-Bruson Promotion SA et T-One SA.

² Les parties liées dans la catégorie des principaux actionnaires correspondent essentiellement à la Commune et Bourgeoisie de Bagnes et la famille Burrus.

B.7 Immobilisations financières

(en kCHF)

	31.10.2018	31.10.2017
Prêts à des sociétés mises en équivalence	5 448	4 116
Autres immobilisations financières	2 541	2 640
Autres créances à long terme	1 400	2 100
Actifs financiers disponibles à la vente	12	12
VALEURS BRUTES	9 041	8 868
Provisions	-593	-593
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8 808	8 275

Les prêts pour une valeur brute de 5'448 KCHF correspondent à des avances aux sociétés Mayens de Bruson Promotion SA (1'640 KCHF), Chez Dany SA (593 KCHF) ainsi qu'à la société T-One SA (3'215 KCHF). L'augmentation s'explique essentiellement par un prêt accordé durant l'exercice à la société T-One SA pour un montant de 1'281 KCHF qui a servi à l'exploitation de surfaces commerciales à la Tzoumaz.

Les autres immobilisations financières comprennent principalement 12.85% des titres de la Société NV Remontées mécaniques SA. La juste valeur de ces titres a été déterminée sur la base du rapport d'évaluation utilisé lors de la fusion des sociétés des remontées mécaniques de Nendaz avec celle de Veysonnaz et présenté à l'Assemblée Générale de Télénendaz SA du 6 mai

2016. Les variations de valeur sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global.

Les autres créances à long terme se rapportent aux cessions d'actifs non courants détenus en vue de la vente réalisée au cours de l'exercice 2009-2010: un montant de 1'400 KCHF est dû à long terme selon dispositions convenues entre les parties au titre de la vente des terrains de Médran à la société «les Trois Rocs SA». La diminution de 700 KCHF par rapport à l'exercice précédent correspond au remboursement annuel prévu contractuellement.

Les provisions comptabilisées concernent les prêts accordés aux sociétés mises en équivalence pour 593 KCHF (Chez Dany SA).

B.8 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont intégralement consolidées lorsque le Groupe a le pouvoir d'y exercer le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il a des droits sur ou est exposé à des rendements variables de cette dernière et qu'il est en mesure d'influencer ses rendements par le pouvoir dont il dispose sur la société. Le pouvoir s'accompagne en général d'un contrôle de plus de 50% des droits de vote.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts non contrôlants. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe des actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (goodwill). Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Coentreprises et sociétés associées

Les coentreprises sont les entreprises contrôlées conjointement afin de poursuivre ensemble un but commun. Les sociétés associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote.

Les coentreprises et les participations dans les sociétés associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe dans les sociétés associées comprend le goodwill (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition.

La quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une société associée est supérieure ou égale à sa participation dans cette entreprise, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation d'effectuer des paiements au nom de la société associée.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses sociétés associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction

n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des sociétés associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont présentés au bilan comme composant des fonds propres. La part du résultat imputable aux intérêts non contrôlants est présentée comme composante du résultat de l'exercice dans le compte de résultat.

SECTION C – CAPITAL ET DIVIDENDE

C.1 Gestion du capital et du dividende

Au 31 octobre 2018, le capital social est composé de 1'400'000 actions d'un nominal de CHF 13,50.

Les objectifs du Groupe en ce qui concerne la gestion du capital sont de préserver sa capacité à développer son activité d'exploitation, à maintenir un ratio d'endettement sain, mais également à fournir un retour sur investissements aux actionnaires. Le Groupe ne souhaite pas obtenir de notation d'une agence de rating reconnue, mais sa structure est revue périodiquement par ses partenaires financiers principaux, notamment à l'occasion du renouvellement des lignes de crédit.

Le Groupe a une politique de versement de dividende régulier tout en maintenant un taux d'endettement net maximum (dettes nettes divisées par le total des fonds propres) de 20 à

25%. Au 31 octobre 2018, le taux d'endettement net est de 6% contre 7% au 31 octobre 2017.

Les dividendes sont enregistrés dans les états financiers de la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les comptes consolidés 2017-2018 du Groupe Téléverbier ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 22 février 2019 qui en a autorisé la publication. Un dividende de CHF 0,30 par action sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de validation de cette proposition, le montant total des dividendes versés s'élèvera à CHF 420'000.

C.2 Résultat par action

(en kCHF)

	31.10.2018	31.10.2017
Résultat net par action	0,90	0,60
Dividende par action proposé	0,30	0,25
Nombre d'actions	1 400 000	1 400 000

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribué aux actionnaires de la société Téléverbier SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice et qui exclut le nombre moyen pondéré d'actions propres éventuellement détenues par le Groupe. Il n'y a pas d'effet potentiel de dilution sur le résultat par action.

SECTION D – DONNÉES OPÉRATIONNELLES

D.1 Produits opérationnels

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante:

Ventes de services

Les ventes de billets, forfaits de remontées mécaniques, sont comptabilisées au cours de la période de durée de validité des forfaits.

Les billets pré-vendus et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont pas pris en compte dans le chiffre d'affaires de l'année en cours.

Les préventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture lorsqu'ils peuvent être estimés de manière fiable.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires n'est comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont recouvrables.

Dans la mesure où il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent, notamment: les recettes de location d'espaces publicitaires, les participations publicitaires, la vente de cartes à puce servant de support aux abonnements vendus, les refacturations ponctuelles et les commissions des partenaires de la société Verbier Sport Plus SA, mais également les recettes du magasin de sport du T-Shop et les recettes de l'école de ski Tzoum'Evasion.

Autres produits liés à l'activité

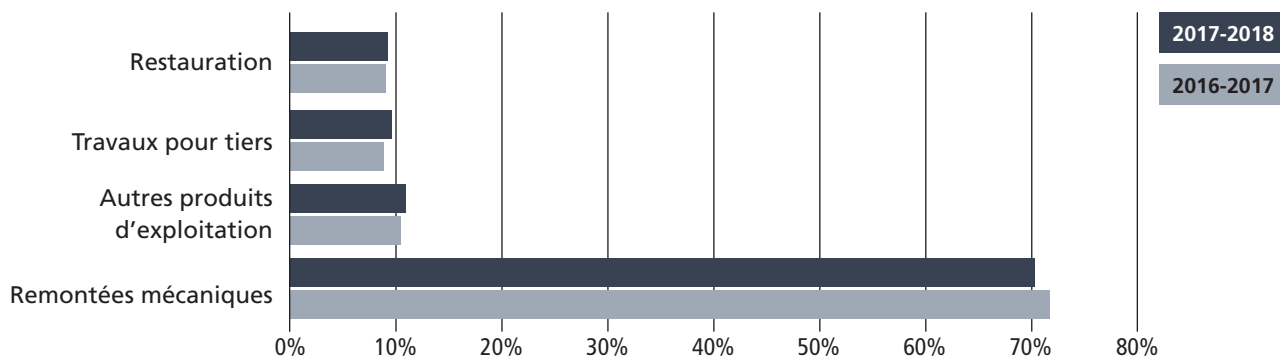
Les autres produits liés à l'activité sont composés des heures de personnel effectuées sur des travaux d'investissement du groupe. Ils comprennent également des travaux facturés sans marge par la filiale STA pour des projets d'investissement de la maison-mère Téléverbier SA. Ils comprennent environ 1/3 d'heures de personnel, les 2/3 restants étant composés de frais de sous-traitance et de refacturation de pièces.

D.2 Détail des produits opérationnels

(en kCHF)

	31.10.2018	31.10.2017
Remontées mécaniques	37 697	36 056
Autres produits d'exploitation	5 818	5 227
Travaux pour tiers	5 150	4 448
Restauration	4 931	4 531
Chiffre d'affaires	53 596	50 262
Autres produits liés à l'activité	1 703	1 239
PRODUITS OPÉRATIONNELS	55 299	51 501

Le chiffre d'affaires se détaille de la manière suivante:



D.3 Détail des autres charges d'exploitation

(en kCHF)

	2017-2018	2016-2017
Energie	-2 538	-2 394
Entretien	-3 356	-2 753
Publicité	-1 530	-1 488
Indemnités	-1 385	-1 242
Sous-traitance	-1 462	-982
Assurance	-422	-328
Locations	-346	-248
Autres frais généraux	-918	-776
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-11 957	-10 211

D.4 Résultat d'exploitation opérationnel par secteur d'activité

31.10.2018 (en kCHF)	Domaines skiabiles	Restauration	Services Techniques	Eliminations inter-secteurs	Total
Remontées mécaniques	37 688	-	-	9	37 697
Autres produits d'exploitation	6 469	22	416	-1 089	5 818
Travaux pour des tiers	836	17	6 636	-2 339	5 150
Recettes des restaurants	-	5 568	-	-637	4 931
Chiffre d'affaires	44 993	5 607	7 052	-4 056	53 596
Autres produits liés à l'activité	770	12	52	869	1 703
Produits opérationnels	45 763	5 619	7 104	-3 187	55 299
- Dont opérations inter-secteurs	603	131	1 699	2 433	-
Coût d'achat des matières et fournitures	-614	-1 986	-2 477	47	-5 030
Autres charges d'exploitation	-11 873	-1 125	-1 132	2 173	-11 957
Impôts, taxes et charges assimilées	-876	-45	-33	6	-948
Charges de personnel	-17 629	-2 461	-3 147	960	-22 277
Charges opérationnelles	-30 992	-5 617	-6 789	3 186	-40 212
EBITDA	14 771	2	315	-1	15 087
Dotations aux amortissements	-11 903	-717	-259	-	-12 879
EBIT	2 868	-715	56	-1	2 208
Immobilisations incorporelles et corporelles	138 124	6 579	2 846	-	147 549
Immeubles de placement	3 212	-	-	-	3 212
Dettes financières	13 948	-	2 900	-2 900	13 948

31.10.2017 (en kCHF)	Domaines skiabiles	Restauration	Services Techniques	Eliminations inter-secteurs	Total
Remontées mécaniques	36 037	-	-	19	36 056
Autres produits d'exploitation	5 558	21	405	-757	5 227
Travaux pour des tiers	796	24	5 948	-2 320	4 448
Recettes des restaurants	-	4 734	-	-203	4 531
Chiffre d'affaires	42 391	4 779	6 353	-3 261	50 262
Autres produits liés à l'activité	679	7	37	516	1 239
Produits opérationnels	43 070	4 786	6 390	-2 745	51 501
- Dont opérations inter-secteurs	543	228	2 053	2 824	-
Coût d'achat des matières et fournitures	-932	-1 465	-2 363	50	-4 710
Autres charges d'exploitation	-10 847	-640	-940	2 216	-10 211
Impôts, taxes et charges assimilées	-793	-36	-29	-	-858
Charges de personnel	-16 880	-2 029	-2 926	479	-21 356
Charges opérationnelles	-29 452	-4 170	-6 258	2 745	-37 135
EBITDA	13 618	616	132	0	14 366
Dotations aux amortissements	-12 206	-704	-250	-	-13 160
EBIT	1 412	-88	-118	0	1 206
Immobilisations incorporelles et corporelles	140 120	7 081	2 950	-	150 151
Immeubles de placement	3 212	-	-	-	3 212
Dettes financières	16 019	-	2 900	-2 900	16 019

L'élimination des soldes inter-secteurs correspond pour l'essentiel aux facturations de prestations de services entre les domaines skiabiles, la restauration et les services techniques.

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement sont localisés en Suisse (canton du Valais).

D.5 Clients et comptes rattachés et autres actifs courants

Les créances clients sont comptabilisées à la valeur nominale.

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de ne pas recouvrer l'intégralité des montants dus tel que prévus initialement.

La provision pour clients douteux est déterminée sur la base d'une analyse individuelle.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat.

Clients et comptes rattachés

(en kCHF)

	2017-2018	2016-2017
Créances clients	3 342	2 759
Dépréciations	-442	-399
TOTAL	2 900	2 360

Les créances d'exploitation concernent exclusivement des prestations facturées à la clientèle dans le cadre d'un processus normal de facturation.

Répartition des créances clients bruts par échéance

(en kCHF)

	2017-2018	2016-2017
Non échues	1 768	1 462
Echues à moins de 30 jours	619	466
Echues à plus de 30 jours	955	831
CRÉANCES CLIENTS BRUTES	3 342	2 759

Dépréciations créances clients

(en kCHF)

	2017-2018	2016-2017
Solde au 1^{er} novembre	-399	-374
Dotation	-77	-51
Reprises	0	1
Utilisations	34	25
SOLDE AU 31 OCTOBRE	-442	-399

Autres actifs courants

(en kCHF)

	2017-2018	2016-2017
Autres créances à court terme	1 936	2 705
Créances sociales	290	455
Dépréciations	-	-
Autres créances	2 226	3 160
Charges constatées d'avance	605	406
TOTAL	2 831	3 566

Les créances sociales concernent essentiellement certaines charges sociales faisant l'objet d'un acompte unique payé en début d'année.

Les autres créances sont toutes à moins d'un an.

D.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus).

La méthode du prix moyen est appliquée pour la comptabilisation des mouvements de stocks.

Toute dépréciation de stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation et toute perte de stocks sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit.

(en kCHF)	31.10.2018	31.10.2017
Pièces de maintenance remontées mécaniques	85	29
Marchandises destinées à la vente	301	189
Matières premières, marchandises et fournitures	1 541	1 580
Combustibles et carburants	1 148	1 051
Marchandises restaurants	530	566
Valeur brute stock	3 605	3 415
Dépréciations	-509	-501
VALEUR NETTE STOCK	3 096	2 914

Les stocks sont constitués de pièces de maintenance destinés à la réparation de remontées mécaniques, des équipements utilisés pour l'exploitation du domaine skiable et de matières premières, marchandises et fournitures concernant essentiellement la filiale STA SA.

La correction de valeur porte sur les stocks n'ayant pas fait l'objet de mouvement depuis plus de 5 années.

D.7 Autres passifs courants

(en kCHF)	31.10.2018	31.10.2017
Produits constatés d'avance	4 535	4 139
Autres dettes fiscales et sociales	2 627	2 701
Autres dettes d'exploitation	1 927	2 008
Dettes d'impôts courants	284	301
AUTRES PASSIFS COURANTS	9 373	9 149

Les produits constatés d'avance comprennent au 31.10.2018 pour 3'953 KCHF de ventes d'abonnements pour la saison 2018/2019 (contre 3'576 KCHF au 31.10.2017).

D.8 Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions

(en kCHF)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Recettes de locations simples	626	1 211	4 051	5 888
Charges liées à des conventions	1 146	4 586	20 605	26 337

Les recettes de locations simples correspondent à la somme des revenus non actualisés des contrats de baux à loyer avec des tiers.

Les charges liées à des conventions correspondent à la somme des revenus non actualisés des accords passés pour de longues durées, en général 20 ans, avec les communes et les consortages d'alpages pour les droits d'usage et d'exploitation des domaines skiables.

D.9 Gestion des risques opérationnels

La baisse de fréquentation liée aux mauvaises conditions météorologiques

Le manque durable de neige constitue l'aléa le plus connu des exploitants de domaines skiables. Le Groupe a tenu compte de ce risque dans le choix de ses implantations en planifiant des programmes d'enneigement de culture et de gestion de la qualité de la neige. Bien que ne s'étant pas matérialisé depuis de nombreuses années, le risque d'un manque de neige grave pendant une saison ne peut cependant être totalement exclu.

L'environnement économique général

Les services proposés par le Groupe ne faisant pas partie des dépenses impératives, une situation économique morose peut devenir pour les clients une raison de différer leur venue sur les sites du Groupe, ou de diminuer leurs dépenses. L'offre des domaines skiables s'adresse à des clientèles en provenance de nombreux pays, dont certains sont plus gravement affectés que d'autres par les implications du franc fort sur le prix des prestations touristiques helvétiques. Compte tenu de la tendance de la clientèle à réserver ses séjours de plus en plus tardivement, les prévisions de fréquentation deviennent aussi plus aléatoires pour faire face au risque éventuel de réduction de ses ventes du fait de l'évolution du contexte économique. Des actions commerciales sont entreprises pour répondre à ces demandes.

Les risques d'accident corporel

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque que des clients ou des employés soient victimes d'accidents:

- lors de l'utilisation, de l'exploitation ou de la maintenance d'appareils de remontées mécaniques;
- de type sanitaire, liés notamment aux activités de restauration.

La sécurité du public et du personnel est une préoccupation majeure pour l'ensemble des dirigeants et collaborateurs du Groupe.

Le Groupe veille à ce que:

- les matériels utilisés soient conçus, fabriqués, installés, exploités et entretenus de façon à présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la sécurité des personnes, dans le strict respect des normes en vigueur;
- les produits, consommables et autres, soient conformes aux normes et règlements en vigueur.

Le Groupe a engagé un responsable Q.S.E. (Qualité Environnement Sécurité), chargé d'améliorer les processus de contrôle. Des plans de secours sont prévus en cas d'accident grave pour en limiter au maximum les conséquences.

Les risques d'indisponibilité des installations

Les sites du Groupe sont exposés aux risques tels qu'incendie, bris de machine, ou événements naturels. Des mesures de prévention et de protection, de type à la fois technique et managérial, sont mises en place. Les experts prévention des assureurs visitent régulièrement les sites du Groupe. Le Groupe considère que les investissements nécessaires au maintien des installations en bon état de fonctionnement et à la sécurité constituent une priorité.

La défaillance de certains fournisseurs clés

Certaines ressources nécessaires aux activités du Groupe ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre d'acteurs limités. Ce sont par exemple les appareils de remontées mécaniques et les systèmes de billetterie des domaines skiables. Aucun risque de défaillance de ces fournisseurs n'est actuellement identifié. Cependant, le Groupe a engagé des actions visant à prévenir ce risque en réduisant sa dépendance technique et en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

Les assurances - couverture de risques

Le Groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables des programmes d'assurance de responsabilité civile, de responsabilité civile des dirigeants de droit ou de fait et d'assurance dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Toutes les sociétés du Groupe détenues à plus de 50% ou pour lesquelles le Groupe a la charge d'assurance sont couvertes par ces programmes.

SECTION E – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

E.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition et à leur coût de revient diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût historique en fonction de l'avancement des travaux.

Les immobilisations en cours font apparaître la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice. Les avances et acomptes concernent les commandes d'immobilisations à la date de clôture.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être mis en service.

Les terrains liés à l'exploitation ne sont pas amortis.

Les servitudes sont comptabilisées dans la rubrique «Terrains» et sont amorties sur la durée d'usage de cette dernière.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit:

	Durées
Construction sur sol propre	25 ans
Bâtiment administratif	40 ans
Servitudes	20 ans
Installations techniques et agencements divers, aménagement des constructions	10 ans
Mobilier et outillage industriel	7 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Matériel informatiques et de transport	5 à 6 ans

Si le Groupe est obligé de démanteler des remontées mécaniques ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés propres ou de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts estimés correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation.

La durée d'utilité, les composants et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et le cas échéant de l'évolution technologique.

Le Groupe obtient des concessions de l'Office Fédéral des Transports (OFT) par installation de remontée mécanique pour des durées initiales de 20 à 25 ans prolongeables. Dès le 01.01.2018, les concessions sont attribuées pour une durée de 40 ans.

La durée d'amortissement peut excéder la date de fin de concession de la remontée mécanique lorsqu'il est hautement probable que sa durée d'utilisation sera plus longue.

Aucun actif n'est qualifié pour l'activation d'intérêts financiers.

Par nature, les immobilisations corporelles se décomposent comme suit:

Immobilisations corporelles

(en kCHF)	31.10.2017	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclasse- ments	31.10.2018
VALEURS BRUTES						
Remontées mécaniques	234 866	269	-	-	6 261	241 396
Installations techniques et agencements	74 709	336	-	-8	6 895	81 932
Matériels, mobilier et outillage industriel	19 431	366	-	-	126	19 923
Constructions et aménagements	25 638	65	-	-51	145	25 797
Matériels de transports	16 003	1 993	-	-911	-	17 085
Terrains	13 561	-	-	-	-	13 561
Immobilisations corporelles en cours	13 391	5 041	-	-	-10 028	8 404
Avances et acomptes	7 606	2 162	-	-	-3 399	6 369
Sous-total des valeurs brutes	405 205	10 232	0	-970	0	414 467
AMORTISSEMENTS						
Remontées mécaniques	-161 612	-	-6 114	-	-	-167 726
Installations techniques et agencements	-50 121	-	-3 465	1	-	-53 585
Matériels, mobilier et outillage industriel	-17 715	-	-741	-	-	-18 456
Constructions et aménagements	-12 974	-	-643	20	-	-13 597
Matériels de transports	-11 779	-	-1 491	849	-	-12 421
Terrains	-3 153	-	-45	-	-	-3 198
Sous-total des amortissements	-257 354	0	-12 499	870	0	-268 983
TOTAL DES VALEURS NETTES	147 851	10 232	-12 499	-100	0	145 484

(en kCHF)	31.10.2016	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclasse- ments	31.10.2017
VALEURS BRUTES						
Remontées mécaniques	230 166	749	-	-3 915	7 866	234 866
Installations techniques et agencements	73 231	846	-	-2	634	74 709
Matériels, mobilier et outillage industriel	18 967	440	-	-3	27	19 631
Constructions et aménagements	25 267	-	-	-	371	25 638
Matériels de transports	14 837	1 410	-	-244	-	16 003
Terrains	13 561	-	-	-	-	13 561
Immobilisations corporelles en cours	11 074	7 296	-	-	-4 979	13 391
Avances et acomptes	9 012	2 513	-	-	-3 919	7 606
Sous-total des valeurs brutes	396 115	13 254	0	-4 164	0	405 205
AMORTISSEMENTS						
Remontées mécaniques	-158 825	-	-6 702	3 915	-	-161 612
Installations techniques et agencements	-46 892	-	-3 238	2	7	-50 121
Matériels, mobilier et outillage industriel	-16 976	-	-732	-	-7	-17 715
Constructions et aménagements	-12 309	-	-665	-	-	-12 974
Matériels de transports	-10 570	-	-1 419	210	-	-11 779
Terrains	-3 108	-	-45	-	-	-3 153
Sous-total des amortissements	-248 680	0	-12 801	4 127	0	-257 354
TOTAL DES VALEURS NETTES	147 435	13 254	-12 801	-37	0	147 851

Les principaux investissements de l'année sont détaillés dans les flux financiers au point 5.2.

E.2 Leasings

Les contrats de leasing qui, économiquement parlant, sont assimilables à des acquisitions d'immobilisations avec un mode de financement spécifique sont rangés dans la catégorie des leasings financiers.

Les immobilisations financées de cette manière sont comptabilisées initialement à la juste valeur du bien sous contrat ou à la valeur actualisée de toutes les redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure.

Afin d'obtenir le calcul d'un intérêt constant sur l'engagement financier pris, la redevance de leasing est décomposée en deux éléments:

- un amortissement (note E.1)
- un intérêt (note G.4)

Les immobilisations sous leasings financiers sont amorties sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du leasing.

Les accords de leasing sans transfert de l'ensemble des profits et risques liés à la possession d'un objet en propriété sont rangés quant à eux dans la catégorie des leasings opérationnels.

Les valeurs comptables nettes des immobilisations corporelles en leasing sont de 23'912 KCHF au 31 octobre 2018 (25'784 KCHF au 31 octobre 2017). Elles concernent uniquement les remontées mécaniques.

E.3 Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles et garanties

Les actifs gagés concernent un bâtiment ainsi qu'une parcelle de terrain pour un montant de 3'585 KCHF au 31 octobre 2018 (3'669 KCHF au 31 octobre 2017). Un montant de 910 KCHF de titres hypothécaires était gagé au 31 octobre 2018 sans changement par rapport à l'exercice précédent. Des cédules hypothécaires sont disponibles pour une valeur de 13'500 KCHF au 31 octobre 2018.

La valeur des engagements des investissements au 31 octobre 2018 s'élève à 12'200 KCHF (13'613 KCHF au 31 octobre 2017). Ces engagements concernent le combimix Esserts-Savoleyres et les travaux d'enneigement sur le secteur de Savoleyres.

E.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des frais de développement activés, ne sont pas portées au bilan et les dépenses y relatives sont comptabilisées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Toutes les immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité définies et sont amorties linéairement sur les durées suivantes:

- Logiciels & développements informatiques: 3 à 5 ans
- Droits d'utilisation: sur la durée de la convention.

Les immobilisations incorporelles résultant de coûts de développement de projets sont portées à l'actif uniquement lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique d'achèvement du projet afin de pouvoir l'utiliser, son intention d'achever le projet et sa capacité de l'utiliser, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité des ressources pour achever le développement ainsi que sa capacité à évaluer les dépenses relatives au projet de façon fiable.

Par nature, les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit:

(en kCHF)	31.10.2017	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclassements	31.10.2018
VALEURS BRUTES						
Goodwill	40	-	-	-	-	40
Logiciels	1 806	6	-	-	61	1 873
Autres immobilisations incorporelles	3 530	1	-	-	-	3 531
Immobilisations incorporelles en cours	-	138	-	-	-61	77
Sous-total des valeurs brutes	5 376	145	0	0	0	5 521
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	-1 455	-	-184	-	-	-1 639
Autres immobilisations incorporelles	-1 621	-	-196	-	-	-1 817
Sous-total des amortissements	-3 076	0	-380	0	0	-3 456
TOTAL DES VALEURS NETTES	2 300	145	-380	0	0	2 065

(en kCHF)	31.10.2016	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclasse- ments	31.10.2017
VALEURS BRUTES						
Goodwill	-	40	-	-	-	40
Logiciels	1 325	481	-	-	-	1 806
Autres immobilisations incorporelles	3 530	-	-	-	-	3 530
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Sous-total des valeurs brutes	4 855	521	0	0	0	5 376
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	-1 294	-	-161	-	-	-1 455
Autres immobilisations incorporelles	-1 425	-	-196	-	-	-1 621
Sous-total des amortissements	-2 719	0	-357	0	0	-3 076
TOTAL DES VALEURS NETTES	2 136	521	-357	0	0	2 300

Les autres immobilisations incorporelles se composent de droits d'utilisation des eaux concédés par les communes de Bagnes et Riddes.

E.5 Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains.

Dans le cadre de l'autorisation de construire octroyée par l'Office Fédéral des Transports (OFT), il est explicitement mentionné qu'en fin d'exploitation le Groupe s'engage à démanteler les installations.

La provision sera utilisée au fur et à mesure des fins de concessions.

Ces provisions sont évaluées en fonction du coût de démantèlement observé selon le type de remontée mécanique ainsi que des spécificités de chaque installation.

Les provisions se rapportent essentiellement aux provisions pour coûts de démantèlement des installations de remontées mécaniques.

(en kCHF)	2018				2017			
	Démantè- lement	Garanties	Litige	Total	Démantè- lement	Garanties	Litige	Total
Solde au 1^{er} novembre	2 874	112	116	3 102	2 966	122	58	3 146
Dotations	-	-	-	-	114	-	68	182
Reprises	-	-	-24	-24	-	-10	-	-10
Utilisations	-	-	-	-	-299	-	-10	-309
Effets de l'actualisation des provisions	97	-	-	97	93	-	-	93
Solde au 31 octobre	2 971	112	92	3 175	2 874	112	116	3 102
Dont à moins d'un an	40	-	92	132	-	-	116	116

E.6 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût. Ils se composent exclusivement de terrains qui ne sont pas amortis.

La juste valeur des terrains au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2017 s'élève à 9'446 KCHF. Leur valeur nette comptable au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2017 est de 3'212 KCHF.

La juste valeur a été déterminée sur la base du prix des dernières transactions effectuées dans la zone des Mayens-de-Bruson. Les autres terrains en immeuble de placement sont situés à la Tzoumaz sur la commune de Riddes.

SECTION F – RESSOURCES HUMAINES

F.1 Effectif et charges de personnel

L'effectif en équivalent temps plein se monte en moyenne annuelle à 293 personnes contre 294 l'année précédente. Le nombre d'employés est à son plus haut niveau durant l'hiver avec 378 équivalents temps plein contre 385 l'hiver précédent.

(en kCHF)

	31.10.2018	31.10.2017
Salaires bruts et appointements	-17 636	-16 829
Charges sociales	-3 269	-3 347
Personnel temporaire	-827	-647
Autres charges de personnel	-545	-533
CHARGES DE PERSONNEL	-22 277	-21 356

F.2 Engagements de retraite

Les employés permanents du Groupe Téléverbier sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance indépendante régie par le principe de primauté des cotisations. Celle-ci est financée par des contributions paritaires des employés et de l'employeur. Les fonds de cette institution sont gérés de manière indépendante des sociétés du Groupe.

Les employés saisonniers sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance distincte, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des engagements étant donné qu'ils terminent leur emploi à l'issue de la saison.

L'institution de prévoyance des employés permanents est considérée au regard de l'IAS 19 comme une fondation à primauté de prestations. Les engagements du Groupe en résultant ainsi que la charge de prévoyance sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements sont évalués chaque année par un actuaire indépendant.

L'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme une dette ou un actif au bilan. Le résultat d'intérêt net est inscrit directement dans les charges / produits financiers; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel.

Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés directement dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

Comme le prévoient les dispositions de la loi suisse sur la prévoyance professionnelle, les employés du Groupe Téléverbier bénéficient de plans de prévoyance. La prestation de retraite résulte de la constitution de comptes d'épargne individuels qui peuvent être soit perçus sous forme de capital lors du départ en retraite, soit convertis en rentes viagères. Téléverbier SA est affiliée à la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2015. Un nouveau plan de prévoyance a été ratifié en 2018.

La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance est une fondation régie par les dispositions de la Loi sur prévoyance professionnelle. Les prestations réglementaires d'invalidité et de décès sont intégralement réassurées auprès de Mobilière Vie. Les prestations de retraite sont assumées de manière autonome par la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance. La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance investit la fortune selon les principes de la LPP et sur la base de son règlement de placement. Le résultat des activités de placement est porté dans les comptes de la fondation et le conseil de fondation décide annuellement de la distribution des excédents, par la fixation d'un taux d'intérêt excédentaire attribué sur les comptes individuels des assurés.

La comptabilisation de plans LPP «en assurance complète» est considérée comme étant à prestations définies (defined benefits) au sens d'IAS 19 pour les raisons suivantes:

- en cas de résiliation du contrat, il n'existe pas de garantie que la prévoyance puisse être maintenue aux mêmes conditions;
- le montant des primes de coût et de risque varie.

Hypothèses de prévoyance

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes:

(en kCHF)	31.10.2018	31.10.2017
Taux d'actualisation	1,00%	0,70%
Augmentation des salaires à long terme	1,00%	1,00%
Evolution des rentes à long terme	0,00%	0,00%
Inflation à long terme	1,00%	1,00%
Durée active résiduelle moyenne des employés	9,3 années	9,4 années

La tables générationnelle utilisée au 31 octobre 2018 et 2017 pour le calcul actuariel est la table «LPP2015».

Les probabilités d'être en retraite sont inchangées par rapport à l'exercice précédent:

	31.10.2018	
(en kCHF)	Hommes	Femmes
63 ans	80%	80%
64 ans	80%	100%
65 ans	100%	-

Charges de prévoyance comptabilisées au compte de résultat

(en kCHF)	31.10.2018	31.10.2017
Coût des services rendus	936	1 003
Charges d'intérêts sur obligations de prévoyance	201	115
Coûts administratifs	59	65
Coût des services passés	-388	-126
Revenus d'intérêts des actifs du régime	-156	-86
COÛT DE PRÉVOYANCE COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT	652	971
Dont coût du service et charges administratives	607	942
Dont charges d'intérêts nettes	45	29

Obligations de prévoyance au bilan

(en kCHF)	31.10.2018	31.10.2017
Obligations de prévoyance	28 826	28 752
Juste valeur des actifs du régime	-23 484	-22 352
ENGAGEMENT (ACTIF) DE PRÉVOYANCE RECONNU AU BILAN	5 342	6 400

Evolution des engagements de prévoyance nets

(en kCHF)	31.10.2018	31.10.2017
Obligations nettes de prévoyance au 1^{er} novembre	6 400	7 226
Charges liées à la prévoyance du personnel - compte de résultat	653	970
Charges liées à la prévoyance du personnel - autres éléments du résultat	-823	-1 064
Cotisations de l'employeur	-888	-732
OBLIGATIONS NETTES DE PRÉVOYANCE AU 31 OCTOBRE	5 342	6 400

Evolution des engagements de prévoyance

(en kCHF)

	31.10.2018	31.10.2017
Valeur actuelle des obligations de prévoyance au 1^{er} novembre	28 752	28 646
Ecart actuariel (profit) / perte	-606	-833
Cotisations des participants au régime	765	455
Coût des services rendus	936	1 003
Cotisations des employés	633	602
Charges d'intérêts sur obligations de prévoyance	201	115
Coûts administratifs	59	65
Coût des services passés	-388	-126
Prestations payées	-1 527	-1 175
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS DE PRÉVOYANCE AU 31 OCTOBRE	28 825	28 752

Evolution des actifs du régime

(en kCHF)

	31.10.2018	31.10.2017
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} novembre	22 352	21 420
Cotisations des participants au régime	765	455
Contributions de l'employeur	888	733
Cotisations des employés	633	602
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	217	231
Intérêts sur actifs du régime	156	86
Prestations payées	-1 527	-1 175
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 31 OCTOBRE	23 484	22 352

Répartition de la juste valeur des actifs du régime

	31.10.2018			31.10.2017		
	Prix cotés sur le marché	Prix non cotés sur le marché	TOTAL	Prix cotés sur le marché	Prix non cotés sur le marché	TOTAL
(en kCHF)						
Contrats d'assurance	-	19 942	19 942	-	18 790	18 790
Liquidités	3 542	-	3 542	3 562	-	3 562
Total	3 542	19 942	23 484	3 562	18 790	22 352

Analyse de sensibilité

L'évaluation de l'obligation nette au titre des prestations est particulièrement sensible aux changements du taux d'actualisation, aux hypothèses liées à l'évolution des salaires et à l'évolution de l'espérance de vie. Le tableau ci-dessous récapitule les conséquences d'une évolution de ces hypothèses sur la valeur des obligations basées sur la primauté des prestations.

L'analyse de sensibilité considère à chaque fois l'évolution d'une seule hypothèse, les hypothèses restantes demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

(en kCHF)	31.10.2018	31.10.2017
Espérance de vie		
Augmentation d'un an de l'espérance de vie	29 298	29 219
Diminution d'un an de l'espérance de vie	28 177	28 044
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,5%	26 452	26 268
Diminution 0,5%	31 368	31 396
Evolution des salaires		
Augmentation 0,5%	28 867	28 761
Diminution 0,5%	28 637	27 643

F.3 Rémunération des dirigeants

(en kCHF)	2017-2018	2016-2017
Rémunérations de la Direction	1 268	1 255
Charges sociales de la Direction	302	259
Total Rémunération de la Direction	1 570	1 514
Rémunérations du Conseil d'administration	172	149
Charges sociales du Conseil d'administration	8	17
Total Rémunération du Conseil d'administration	180	166

SECTION G – FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

G.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires.

Ces placements, dont l'échéance est inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie Dettes financières courantes.

(en kCHF)	31.10.2018	31.10.2017
Comptes à vue	5 777	6 506
Caisse	380	443
TOTAL	6 157	6 949

G.2 Dettes financières

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus.

Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts qui doivent être traités dans les douze mois à compter de la date de clôture sont classées dans les passifs courants à moins qu'un accord de refinancement ou de rééchelonnement des paiements à long terme ait été conclu avant la date de clôture.

Structure de l'endettement net

(en kCHF)

	2017-2018	2016-2017
DETTES FINANCIÈRES		
Crédits-bails (part lg terme)	11 673	13 796
Crédits-bails (part ct terme)	2 126	2 063
Autres emprunts et dettes assimilées (ct terme)	60	68
Intérêts courus (ct terme)	75	92
Dettes financières	13 934	16 019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-6 157	-6 949
DETTE NETTE	7 777	9 070

Les dettes financières sont composées principalement de contrats de leasings dont les taux sont fixés pour la durée du contrat. La juste valeur des dettes financières n'est pas matériellement différente de leur valeur au bilan. La juste valeur des leasings correspond à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt effectif contractuel du leasing.

Le taux moyen des dettes financières 2017-2018 est de 2,67% contre 2,71% pour l'exercice précédent.

Répartition des leasings par échéances contractuelles résiduelles

(en kCHF)

	31.10.2018	31.10.2017
Moins de 1 an	2 126	2 063
De 1 à 5 ans	7 716	8 772
Plus de 5 ans	3 957	5 027
TOTAL	13 799	15 862

G.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, en tenant compte des frais de transaction directement imputables. Cependant lorsqu'un actif financier est enregistré à sa juste valeur au compte de résultat, les frais de transaction sont enregistrés en charges immédiatement. Le groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes:

Prêts et créances

Cette catégorie comprend notamment les prêts, les clients et autres débiteurs, les dépôts à terme et les liquidités. Après comptabilisation initiale, les prêts et les créances sont valorisés au coût amorti, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

Actifs disponibles à la vente

Cette catégorie inclut les classes suivantes d'actifs financiers:

- les obligations;
- les titres de participations (dans lesquelles le Groupe détient moins de 20%);
- les autres instruments financiers.

Ces actifs sont enregistrés en actifs non courants, à moins que le groupe n'ait l'intention de les vendre dans les 12 mois à partir de la date de clôture de l'exercice.

Après comptabilisation initiale, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Tous les gains et les pertes non réalisés sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente de l'actif. Lors de la cession, ces ajustements de valeur sont comptabilisés au compte de résultat.

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, financier ou non-financier, pour les besoins de comptabilisation ou d'informations à fournir, le Groupe détermine la juste valeur sur la base de la hiérarchie ci-après, selon l'importance des données utilisées dans les valorisations:

- Niveau 1 (cours cotés non ajustés): cours auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 (données observables): données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (tel qu'un prix) ou indirectement (c'est-à-dire déduites de prix observables);
- Niveau 3 (données non observables): données non observables sur un marché y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs.

Les titres de niveau 1 sont généralement détenus dans le cadre de placement et les niveaux 2 et 3 sont généralement détenus dans le cadre de la stratégie du Groupe.

Valeurs comptables au 31.10.2018

(en kCHF)

	Notes	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Autres passifs	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Autres immobilisations financières	B.7	-	2 541	-	2 541
Prêts à des sociétés mises en équivalence et autres participations minoritaires	B.7	4 855	-	-	4 855
Autres créances à long terme	B.7	1 400	-	-	1 400
Créances d'exploitation	D.5	2 900	-	-	2 900
Autres créances à court terme*	D.5	2 226	-	-	2 226
Actifs financiers disponibles à la vente	B.7	-	12	-	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	6 157	-	-	6 157
TOTAL		17 538	2 553	0	20 091
PASSIFS FINANCIERS					
Autres emprunts et dettes assimilées	G.2	-	-	60	60
Crédits-bails	G.2	-	-	13 799	13 799
Intérêts courus	G.2	-	-	75	75
Dettes d'exploitation et autres dettes*		-	-	9 818	9 818
TOTAL		0	0	23 752	23 752

Au 31 octobre 2018, il existe pour 2'515 KCHF de titres de participation évalués au prix d'échange déterminé lors de la fusion des sociétés des remontées mécaniques de Nendaz avec celle de Veysonnaz (voir note B.7). Cette valeur a été maintenue car il n'existe pas de données directement ou indirectement observables.

Valeurs comptables au 31.10.2017

(en kCHF)

	Notes	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Autres passifs	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Autres immobilisations financières	B.7	-	2 640	-	2 640
Prêts à des sociétés mises en équivalence et autres participations minoritaires	B.7	3 523	-	-	3 523
Autres créances à long terme	B.7	2 100	-	-	2 100
Créances d'exploitation	D.5	2 360	-	-	2 360
Autres créances à court terme*	D.5	3 160	-	-	3 160
Actifs financiers disponibles à la vente	B.7	-	12	-	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	6 949	-	-	6 949
TOTAL		18 092	2 652	0	20 744
PASSIFS FINANCIERS					
Autres emprunts et dettes assimilées	G.2	-	-	68	68
Crédits-bails	G.2	-	-	15 859	15 859
Intérêts courus	G.2	-	-	92	92
Dettes d'exploitation et autres dettes*		-	-	11 203	11 203
TOTAL		0	0	23 752	27 222

* A l'exclusion des charges payées d'avance et des produits constatés d'avance.

G.4 Produits et charges financières

(en kCHF)

	2017-2018	2016-2017
Charges d'intérêts sur leasings	-396	-457
Charges d'intérêts sur autres emprunts	-2	-1
Produits de trésorerie	1	1
Coût de l'endettement net	-397	-457
Dividendes & intérêts		1
Effets de l'actualisation	-96	-93
Autres charges et revenus financiers	32	461
RÉSULTAT FINANCIER	-461	-88

G.5 Politique de gestion des risques financiers

Risque de flux de trésorerie et risque de taux d'intérêt

La trésorerie opérationnelle est relativement indépendante des fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme. Le Groupe a pour politique de maintenir environ 80% de ses emprunts en instruments à terme et taux fixe.

Pour l'exercice 2017-2018, l'impact de la variation de 50 points de base sur le taux d'intérêt des dettes financières à taux fixe est de 73 KCHF.

Pour l'exercice précédent, l'impact de la variation de 50 points de base sur le taux d'intérêt des dettes financières à taux fixe est de 84 KCHF.

Le Groupe n'a pas recours à des produits dérivés, ni pour les emprunts à long terme, ni pour la gestion de sa trésorerie opérationnelle.

Risque de change

Les activités du Groupe sont peu exposées au risque de change.

Risque de contrepartie (crédits)

Le Groupe n'est que faiblement exposé à des risques de crédits significatifs:

- Pour les actifs financiers, le risque est évalué selon la catégorie d'actifs financiers conformément aux dispositions décrites sous la note G.3;
- Pour les créances clients, ces risques sont couverts par une provision adaptée des créances douteuses calculée sur la

base d'informations historiques et d'estimations quant à la solvabilité des clients;

- Les excédents de trésorerie sont investis sans risques et uniquement auprès d'établissements financiers suisses de premier ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que le Groupe ne puisse s'acquitter de ses obligations financières en temps opportun.

La surveillance étroite des liquidités au niveau du Groupe ainsi que de l'allocation des ressources permet de posséder les liquidités adéquates à chaque instant.

Afin de couvrir ses besoins, le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Le détail par échéance figure en note G.2.

Au 31 octobre 2018, le Groupe Téléverbier n'utilisait aucun crédit de trésorerie par rapport à un montant total disponible de 12'000 KCHF réparti sur quatre établissements financiers.

Risque juridique

En cas de litige, La Direction évalue l'issue des procédures judiciaires et constitue les provisions adéquates sur la base des faits connus au moment de la clôture, conformément à la norme IAS 37.

SECTION H – IMPOSITION

H.1 Impôts sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des sociétés se décompose ainsi:

(en kCHF)	2017-2018	2016-2017
Impôts courants	-800	-696
Impôts différés	370	478
IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE	-430	-218

Explication de la charge d'impôts

(en kCHF)	2017-2018	2016-2017
Taux d'imposition moyen effectif du groupe	25,41%	20,60%
Résultat opérationnel	2 208	1 206
Résultat financier	-461	-88
Quote-part dans les entreprises associées	-55	-60
Résultat avant impôts	1 692	1 058
Impôt sur le bénéfice au taux moyen du groupe	-430	-218
Impôt sur le bénéfice au taux effectif	-430	-218
RÉSULTAT NET	1 262	840

(en kCHF)	2017-2018	2016-2017
Taux d'imposition moyen théorique du groupe	21,57%	21,57%
Charge théorique d'impôt	-365	-228
Effets impôts exercices précédents	-55	-
Effets des sociétés associées	-10	10
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	-430	-218

H.2 Impôts différés

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La répartition des impôts différés selon l'objet du retraitement auquel ils se rapportent est la suivante:

(en kCHF)	Immobilisations corporelles	Autres	Total
Au 31 octobre 2016	16 815	3 099	19 914
Comptabilisé au compte de résultat	832	-1 310	-478
Comptabilisé comme autres éléments du résultat global		231	231
Au 31 octobre 2017	17 647	2 020	19 667
Comptabilisé au compte de résultat	1 746	-2 115	-369
Comptabilisé comme autres éléments du résultat global		177	177
Au 31 octobre 2018	19 393	82	19 475

La colonne Immobilisations corporelles correspond au retraitement des amortissements des immobilisations corporelles.

La colonne Autres inclut notamment l'impôt différé sur le passif de prévoyance.

SECTION I – EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existant à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration.

Au 22 février 2019, date d'approbation par le Conseil d'administration pour la publication des comptes consolidés, le Groupe n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessite la modification de la valeur des actifs et passifs ou une indication complémentaire dans l'annexe.

8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE TÉLÉVERBIER SA



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de TELEVERBIER SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé, le bilan consolidé au 31 octobre 2018, le tableau des flux de trésorerie consolidés et le tableau des capitaux propres consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 32 à 60) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe au 31 octobre 2018 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Nous considérons l'évaluation des immobilisations corporelles comme un élément clé de l'audit étant donné le degré de subjectivité important dans la détermination des durées d'amortissement et le caractère significatif de la rubrique.

Au 31 octobre 2018, la rubrique «Immobilisations corporelles» s'élève à KCHF 145'484 sur un total de bilan de KCHF 178'645. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Le groupe obtient des concessions de l'Office Fédéral des Transports (OFT) par installation pour une durée définie avec des possibilités de prolongation. Dès le 1er janvier 2018, les concessions sont attribuées pour une durée de 40 ans. Des provisions sont constituées pour prendre en considération l'obligation légale de démanteler les installations à la fin de leur utilisation. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total est amortie séparément. Chaque année les durées d'amortissement sont revues et adaptées, notamment lorsqu'il est hautement probable que la durée d'une concession soit modifiée.

Procédures d'audit en réponse à cet élément clé

Nous avons effectué une revue du processus de gestion des immobilisations par le biais d'un test de cheminement afin d'évaluer l'adéquation de la conception des contrôles et leur implémentation. Nous avons également conçu et réalisé des tests de procédures pour recueillir des éléments probants suffisants et appropriés quant à l'efficacité du fonctionnement des contrôles.

Un entretien préliminaire a été effectué avec la direction afin de déterminer et d'évaluer les paramètres retenus dans la détermination des durées d'amortissements. Nous avons vérifié l'application correcte des durées d'amortissement fixées annuellement par la direction financière et approuvées par le Comité d'audit sur la base des indications transmises par la direction technique et des justifications des concessions. Pour les remontées mécaniques, nous avons vérifié les durées d'amortissement de chaque partie d'une installation ayant un coût significatif au regard de leur durée d'utilité propre et de celle de l'installation. Les hypothèses retenues par la Direction pour l'évaluation des provisions pour démantèlement ont été évaluées et leur comptabilisation a été examinée.

En plus des procédures analytiques de substance réalisées sur les valeurs des immobilisations corporelles et les amortissements, nous avons testé par échantillonnage les acquisitions, les cessions et les amortissements ainsi que la concordance entre le module des immobilisations corporelles et la comptabilité générale.

Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels, du rapport sur les rémunérations et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport

avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en oeuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.

- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

FIDUCIAIRE FIDAG SA



Anne-Laure Rey
Experte-réviser agréée
Réviseur responsable



Jessy Rudaz
Expert-réviser agréé

Martigny, le 27 février 2019

Exemplaire numérique

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Exercice du 1.11.2017 au 31.10.2018



9. COMPTES ANNUELS

(Exercice du 1.11.2017 au 31.10.2018)

9.1 COMPTE DE RÉSULTAT

(en CHF)

	2017/2018	En %	2016/2017	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises	511 003	1,1%	469 105	1,0%
Produits des ventes de biens	5 107 834	10,6%	5 053 117	11,0%
Produits des ventes de services	42 390 098	88,3%	40 508 737	88,0%
Chiffre d'affaires	48 008 935	100,0%	46 030 958	100,0%
Production immobilisée	541 038	1,1%	529 501	1,2%
Total des produits d'exploitation	48 549 973	101,1%	46 560 459	101,2%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de matières et de marchandises	2 207 404	4,6%	2 043 584	4,4%
Autres charges d'exploitation	12 986 363	27,0%	12 325 088	26,8%
Impôts & taxes	643 941	1,3%	606 480	1,3%
Frais de personnel	18 129 314	37,8%	17 457 100	37,9%
Dotations nettes aux amortissements*	20 620 955	43,0%	16 741 165	36,4%
Dotations nettes aux provisions*	328 792	0,7%	29 931	0,1%
Total des charges d'exploitation	54 916 769	114,4%	49 203 347	106,9%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-6 366 796	-13,3%	-2 642 888	-5,7%
Produits financiers	129 339	0,3%	399 126	0,9%
Charges financières	-403 057	-0,8%	-464 159	-1,0%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-6 640 514	-13,8%	-2 707 921	-5,9%
Produits et charges hors exploitation	100 907	0,2%	71 907	0,2%
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	7 108	0,0%	163 410	0,4%
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	0	0,0%	-560	0,0%
Provision pour emploi*	10 233 020	21,3%	5 987 677	13,0%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	3 700 521	7,7%	3 514 513	7,6%
Impôts directs	-1 058 687	-2,2%	-917 000	-2,0%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 641 834	5,5%	2 597 513	5,6%

* Cf détail en annexe

9.2 BILAN

ACTIF

(en CHF)

	31.10.2018	31.10.2017
ACTIF CIRCULANT		
Trésorerie	5 123 636	6 364 524
Créances résultant de livraison de biens et de prestations de services*	1 631 248	1 307 650
Autres créances à court terme*	2 401 803	3 131 703
Stocks	1 306 570	1 143 888
Actifs de régularisation	565 922	388 893
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 029 179	12 336 658
ACTIF IMMOBILISÉ		
Prêts rattachés à participations*	7 578 293	6 346 500
Autres titres immobilisés*	2 525 395	2 525 395
Prêts	40 000	150 000
Autres immobilisations financières*	1 335 000	2 000 000
Immobilisations financières	11 478 688	11 021 895
Participations*	4 800 796	4 639 996
Participations	4 800 796	4 639 996
Terrains	11 889 890	11 891 106
Constructions	8 416 851	8 856 676
Installations techniques	13 551 239	16 574 258
Autres immobilisations corporelles	7 210 114	7 979 220
Immobilisations en cours*	8 431 705	13 360 657
Avances et acomptes*	6 369 990	7 607 227
Immobilisations corporelles	55 869 789	66 269 144
Concessions, brevets, logiciels	232 969	347 308
Autres immobilisations incorporelles	1 545 819	1 733 077
Immobilisations incorporelles	1 778 788	2 080 385
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	73 928 061	84 011 420
TOTAL DE L'ACTIF	84 957 240	96 348 078

* Cf détail en annexe

PASSIF

(en CHF)

	31.10.2018	31.10.2017
CAPITAUX ÉTRANGERS		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services*	5 695 346	7 036 727
Dettes portant intérêt à court terme	2 200 390	2 154 926
Dettes fiscales et sociales*	2 316 264	2 557 139
Autres dettes à court terme*	1 799 214	12 571 386
Passifs de régularisation	4 451 027	3 973 719
Capitaux étrangers à court terme	16 462 241	28 293 896
Dettes portant intérêt à long terme	11 672 789	13 798 480
Provisions pour risques et charges	7 201 791	6 927 117
Capitaux étrangers à long terme	18 874 580	20 725 597
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS	35 336 821	49 019 494
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	18 900 000	18 900 000
Capital-actions	18 900 000	18 900 000
Réserves issues d'apports de capital	1 276 259	1 276 259
Réserve légale issue du capital	1 276 259	1 276 259
Réserve légale générale issue du bénéfice	9 450 000	9 450 000
Réserve légale issue du bénéfice	9 450 000	9 450 000
Résultats reportés	17 352 326	15 104 812
Résultat de l'exercice	2 641 834	2 597 513
Réserves facultatives issues du bénéfice	19 994 160	17 702 325
TOTAL CAPITAUX PROPRES	49 620 419	47 328 584
TOTAL DU PASSIF	84 957 240	96 348 078

* Cf détail en annexe

9.3 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). A défaut d'indications contraires dans leur libellé, les dettes ne portent pas intérêt.

Informations et commentaires concernant certains postes du bilan

(en CHF)

	31.10.2018	31.10.2017
Immobilisations en cours	8 431 705	13 360 657
Avances et acomptes Au 31 octobre 2018, ces rubriques incluent notamment: Un montant de 4.6 millions de CHF à titre d'acompte sur l'installation électromécanique Combimix Esserts Savoleyres, 1.8 millions de CHF au titre des travaux pour l'enneigement mécanique du secteur de Savoleyres, 1.3 millions de CHF pour les travaux d'amenée d'eau jusqu'au secteur de La Tzoumaz.	6 369 990	7 607 227
Autres immobilisations financières Sont inclus notamment sous cette rubrique un montant de 1.33 millions de CHF selon dispositions convenues entre les parties restant à encaisser au titre de la vente des terrains de Médran à la société «les Trois Rocs SA».	1 335 000	2 000 000
Créances résultant de livraison de biens et de prestations de services dont: Créances envers les actionnaires Créances envers d'autres sociétés du groupe	1 631 248 1 704 313 976	1 307 650 568 442 682
Provision pour perte sur débiteurs	505 577	421 258
Provision sur stocks	576 000	572 000
Autres créances à court terme Dont: Créances envers d'autres sociétés du groupe	2 401 803 784 343	3 131 703 571 945
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services. Dont: Dettes envers les actionnaires Dettes envers d'autres sociétés du groupe	5 695 346 39 175 1 143 470	7 036 727 39 992 1 315 779
Dettes fiscales et sociales Dont: Dettes fiscales et sociales envers les actionnaires	2 316 264 0	2 557 139 0
Autres dettes à court terme Dont: Autres dettes envers d'autres sociétés du groupe	1 799 214 8 758	12 571 386 88 833
Dotations nettes aux amortissements Un amortissement à 100% a été constaté concernant certains investissements tels que pour les dameuses pour un montant global de 1.4 millions de CHF ainsi que pour le nouveau téléphérique du Mont-Gelé pour un montant global de 5.8 millions de CHF.		
Dotations nettes aux provisions Suite à l'accord du service des Contributions en 2011, une provision des coûts de démantèlement des installations existantes a été comptabilisée pour un montant de 3.7 millions de CHF.		

Provision pour emploi

Provision pour emploi: le bénéfice extraordinaire résultant de la cession des terrains de Médran a fait l'objet d'un accord de emploi avec le service des Contributions. La dissolution de la provision a été effectuée en fonction des investissements d'exploitation autorisés dans le cadre du emploi.

Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb), les informations liées aux indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction ne doivent plus figurer dans l'annexe aux comptes annuels. Désormais, les sociétés cotées doivent faire cet exercice dans un rapport de rémunération distinct qui est inclus dans le présent rapport annuel.

(en CHF)

	31.10.2018	31.10.2017
Dissolution nette de réserves latentes	1 939 426	1 878 040
Nombre de collaborateurs		
Emplois à plein temps en moyenne annuelle		
Plus de 250 emplois à plein temps durant la saison d'hiver		
Autres titres immobilisés	2 525 395	2 525 395
NV Remontées mécaniques SA, Nendaz		
4669 actions au porteur de CHF 500 chacune		
90 actions au porteur de CHF 250 chacune		
10 actions au porteur de CHF 125 chacune		
Représentant le 12,85% du capital-actions		
Représentant le 12,85% du droit de vote	2 612 373	2 612 373
Provision pour dépréciation	-96 896	-96 896
Valeur au bilan	2 515 477	2 515 477
Divers titres immobilisés	9 918	9 918
Participations	4 800 796	4 639 996
1. Participations intégrées globalement	1 544 934	1 534 834
1.1. STA Services Techniques Alpins SA, Sembrancher		
1'384 actions nominatives de CHF 1 000 chacune		
Représentant le 92,27% du capital-actions		
Représentant le 92,27% du droit de vote		
Valeur au bilan	1 384 000	1 384 000
1.2. Verbier Sport Plus SA, Bagnes		
100 actions nominatives de CHF 1'000 chacune		
Représentant le 50% du capital-actions		
Représentant le 50% du droit de vote		
Valeur au bilan	100 000	100 000
1.3. Tzoum'Evasion Sàrl, Riddes		
122 actions nominatives de CHF 100 chacune		
Représentant le 50,83% du capital-actions		
Représentant le 50,83% du droit de vote		
Valeur au bilan	50 834	50 834
1.4. T-Shop Sàrl, Riddes		
101 parts sociales de CHF 100 chacune		
Représentant le 50,5% du capital social		
Représentant le 50,5% du droit de vote		
Valeur au bilan	10 100	0

(en CHF)

	31.10.2018	31.10.2017
2. Participations mises en équivalence	3 230 862	3 080 162
2.1. T-One SA, Bagnes		
25'000 actions nominatives de CHF 10 chacune		
Représentant le 25% du capital-actions	250 000	100 000
Représentant le 25% du droit de vote		
Provision pour dépréciation	-100 000	-100 000
Valeur au bilan	150 000	0
2.2. Télé-Thyon SA, Vex		
24'536 actions nominatives de CHF 100 chacune		
84 actions au porteur de CHF 100 chacune		
Représentant le 30,78% du capital-actions		
Représentant le 30,78% du droit de vote		
Valeur au bilan	2 980 862	2 980 162
2.3. Mayens de Bruson Promotion SA, Bagnes		
50 actions nominatives de CHF 1 000 chacune		
Représentant le 50% du capital-actions		
Représentant le 50% du droit de vote		
Valeur au bilan	50 000	50 000
2.4. Chez Dany SA, Bagnes		
5'000 actions nominatives de CHF 100 chacune		
Représentant le 33,33% du capital-actions	500 000	500 000
Représentant le 33,33% du droit de vote		
Provision pour dépréciation	-500 000	-500 000
Valeur au bilan	0	0
2.5. Geosnow SA, Sembrancher		
50 actions nominatives de CHF 1'000 chacune		
Représentant le 50% du capital-actions		
Représentant le 50% du droit de vote		
Valeur au bilan	50 000	50 000
3. Autres titres de participations	25 000	25 000
3.1. Les 4 Vallées SA, Nendaz		
25 actions nominatives de CHF 1'000 chacune		
Représentant le 25% du capital-actions		
Représentant le 25% du droit de vote		
Valeur au bilan	25 000	25 000

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail

(en CHF)

	31.10.2018	31.10.2017
Tous les leasings sont activés		
Valeur nette comptable		
Télesiège des Attelas	132 532	230 762
Télécabine de la Tzoumaz	402 989	513 872
Télesiège Mayentzet	1 722 146	1 992 296
Télécabine Châble Mayens de Bruson	5 243 729	6 615 600
Engagements de leasing		
Télesiège des Attelas	2 479 285	3 131 729
Télécabine de la Tzoumaz	2 845 039	3 546 086
Télesiège Mayentzet	3 725 694	4 187 502
Télécabine Châble Mayens de Bruson	5 933 033	6 587 534

Engagements en faveur de tiers

Téléverbier SA assure un engagement de solidarité en tant que co-associé dans deux sociétés simples:
Co-propriété Mont Fort et Bar des Etablons.

(en CHF)

	31.10.2018	31.10.2017
Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles	12 200 106	13 612 850
Actifs gagés pour propre compte	3 585 178	3 669 486
Explication concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période		
Liquidation Unifun	0	153 331
Coupons prescrits	7 108	10 079
Dissolution de l'Association Ski au Pays du St-Bernard	0	0
Total produits exceptionnels, uniques ou hors période	7 108	163 410
Prescription note de crédit Déchetterie de Ravanay	0	560
Total charges exceptionnelles, uniques ou hors période	0	560
Liste des actionnaires importants		
Famille Burrus	28,65%	28,24%
Commune et bourgeoisie de Bagnes	25,84%	25,84%
Groupe d'actionnaires du Val de Bagnes et d'Entremont	7,92%	7,92%
Groupe d'actionnaires de la station	4,89%	4,89%

9.4 RÉPARTITION DU RÉSULTAT AU BILAN

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du résultat au bilan:

(en kCHF)

		2017-2018	2016-2017
Report à nouveau	1 ^{er} novembre	17 352 326	15 104 813
Résultat de l'exercice		2 641 834	2 597 513
Résultat à disposition au	31 octobre	19 994 160	17 702 326
Dividendes		420 000	350 000
Report à nouveau		19 574 160	17 352 326
TOTAL RÉPARTI		19 994 160	17 702 326

La somme de CHF 420'000 correspond à un dividende de CHF 0,30 par action, soit 2,22% sur le nominal de CHF 13,50.

10. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE TÉLÉVERBIER SA



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de TELEVERBIER SA, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2018.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 65 à 71) pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Nous considérons l'évaluation des immobilisations corporelles comme un élément clé de l'audit étant donné le degré de subjectivité important dans la détermination des durées d'amortissement et le caractère significatif de la rubrique.

Au 31 octobre 2018, la rubrique «Immobilisations corporelles» s'élève à KCHF 55'870 sur un total de bilan de KCHF 84'957. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Le groupe obtient des concessions de l'Office Fédéral des Transports (OFT) par installation pour une durée définie avec des possibilités de prolongation. Dès le 1er janvier 2018, les concessions sont attribuées pour une durée de 40 ans. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total est amortie séparément. Chaque année les durées d'amortissement sont revues et adaptées, notamment lorsqu'il est hautement probable que la durée d'une concession soit modifiée.

Procédures d'audit en réponse à cet élément clé

Nous avons effectué une revue du processus de gestion des immobilisations par le biais d'un test de cheminement afin d'évaluer l'adéquation de la conception des contrôles et leur implémentation. Nous avons également conçu et réalisé des tests de procédures pour recueillir des éléments probants suffisants et appropriés quant à l'efficacité du fonctionnement des contrôles.

Un entretien préliminaire a été effectué avec la direction afin de déterminer et d'évaluer les paramètres retenus dans la détermination des durées d'amortissements. Nous avons vérifié l'application correcte des durées d'amortissement fixées annuellement par la direction financière et approuvées par le Comité d'audit sur la base des indications transmises par la direction technique et des justifications des concessions. Pour les remontées mécaniques, nous avons vérifié les durées d'amortissement de chaque partie d'une installation ayant un coût significatif au regard de leur durée d'utilité propre et de celle de l'installation. En outre, nous nous sommes assurés que les durées d'amortissement statutaires ne dépassaient pas les durées fixées par la direction.

En plus des procédures analytiques de substance réalisées sur les valeurs des immobilisations corporelles et les amortissements, nous avons testé par échantillonnage les acquisitions, les cessions et les amortissements ainsi que la concordance entre le module des immobilisations corporelles et la comptabilité générale.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en oeuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou,

si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

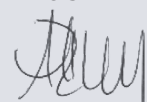
Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA



Anne-Laure Rey
Experte-révisée agréée
Réviseur responsable



Jessy Rudaz
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 27 février 2019

Exemplaire numérique

ONT COLLABORÉ POUR LA SOCIÉTÉ EN 2017/2018

ABBET Damien | ACAMPORA Isabella | ADHIKARI Dhan Bahadur | AESCHLIMANN Salomé | AGABIO Cristina | AGNES-CHOAIN Martin | ALBUISSON Benjamin | ALLAIN Antony | ALLAMAN Ismaël | ALLAMAN Samuel | ALVES DE SOUZA Geoffrey | AMAUDRUZ Paul-Victor | ANKUDAVICIUS Florian | ANTONIN Catherine | ARLETTAZ Raphaël | ASSOUAN KONE Olivia Carene | ATALLA DA CRUZ Sibebe | AUBERT Samuel | AZZALINI Adrien | BAGNOUD Ghislaine | BAILLIFARD Rémy | BALLEYS Alain | BALLYET Gaylord | BALOGÉ Mélanie | BALSAMO Julien | BARBEN Frédéric | BARBEN Valérie | BASTIN Chandra | BATAILLARD Christelle | BAUD Antonin | BAUDIN Aline | BAUMGARTNER Nina | BECK Arnaud | BELO FRANCO Hugo | BEN M'RABET Denis | BENNINGER Coline | BERCLAZ Gianni | BERCLAZ Mégane | BESCOND Frédéric | BESNARD Thomas | BESSARD Anne-Françoise | BESSE Ana | BESSE Georges | BESSE Jean-Pierre | BESSE Jennifer | BESSON David | BESSON Inacyara | BESSON Patricia | BESSON Sophie | BIJELIC Tina | BINGGELI Chantal | BLANC Pietro | BLANC Séverine | BLANCHET Elodie | BOCHATAY Alain | BOCQUEL Emilie | BOFFELLI Lucia | BOKMAN Guillaume | BONNARD Dylan | BORNET Justine | BORTONE Daniel | BOSCHER Florent | BOSCHER Marie | BOURGEOIS Eddy | BOURGEOIS Jérôme | BOURGEOIS Monique | BOURGEOIS Pierre-Yves | BRADY John | BRAND Aïda | BRAUN Yann | BREGY Charles-André | BRUCHEZ Charlotte | BRUCHEZ Didier | BRUCHEZ Etienne | BRUCHEZ Flory | BRUCHEZ Jacques | BRUCHEZ Jean-Marc | BRUCHEZ Nicolas | BRUCHEZ Sébastien | BRUCHEZ Tanya | BRULHART-FAVRE Valérie | BÜRCHER Laurent | BURGARELLA Margot | CABRAL PIRES Daniel | CAMPOS SERRANO POCAS Maria Gervasia | CANTENOT Brice | CARBO Tom | CARNERO Guillaume | CARRON Jean-Marie | CARVALHO DE OLIVEIRA Daniel Fernando | CASANOVA Raymond | CASARINI Silvain | CASTELLA Lionel | CATTANEO Romano | CEPI Romain | CERGNEUX Christophe | CHAMPSAUR Gérald | CHAPPUIS Estelle | CHARRON Yoann | CHRISTINAT Thierry | CLAIVOZ Ange-Albano | COLIER Emmanuel | CONVERSESET Loïc | COQUOZ Joaquim | CORTHAY Baptiste | CORTHAY Bertrand | CORTHAY Didier | CORTHAY Flora | CORTHAY Florence | COTTET Gilles | COTTET Maxime | COUMES Baptiste | COUSSEAU Laurence | CRAUSAZ Christine | CRAYSSAC Gérard | CRETENAND Joseph-Urbain | CRETENAND Rébecca | CRETTEX Adrien | CZYCHI Rudy | DA PIEDADE FERREIRA RIBEIRO Isabel Maria | DA SILVA LADEIRAS Tatiana | DA SILVA LEAL Agostinho Paulo | D'AGOSTINI Adrien | DAHL Ellen | DAMAS GASPARD Paulo Jorge | DARBELLAY Alexandre | DARBELLAY Jean-Louis | DARBELLAY Sébastien | DARBELLAY Thierry | DE ARAUJO LOPES Pedro Miguel | DE LA GUIA ROBLES Antonio | DE MATOS CASTELEIRO Bianca Isabel | DE MELO CARDOSO Paula Natalina | DE PINHO TAVARES LOPES Maria Rachel | DE PROST Vincent | DE SANTI Paolo | DEBONS Charles | DECAILLET Yoann | DELEGLISE Jean-Claude | DELEGLISE Jean-Marc | DELFIN Ugo | DELITROZ Jocelyne | DELMOTTE Jérémie | DEMIERRE Sylvain | DEMORY Charlène | DENICOL Florent | DENICOL Julien | DESGALIER Jean-Paul | DESLARZES Christophe | DESLARZES Marc | DI BLASI Kevin | DI MARTINO Hugo | DIAS Nuno | DIETZ Laetitia | DO PIO CELEIRO Filipe | DORSASZ Gautier | DORSASZ Samuel | DOS ANJOS Megane | DOS SANTOS MELO André | DUC Patricia | DUMOULIN Cédric | DUMOULIN Christian | DUMOULIN Johny | DUMOULIN Lyne | DUMOULIN Steve | DUNAND CLAIVOZ Catherine | ENGEL Thomas | EPINEY Mathieu | ERASUN MASSON Maria Fernanda | EVEILLARD Coralie | FARQUET Hélène | FARQUET René | FAURE David | FAURE Mathis | FAUSSURIER Thomas | FAVRE Dominique | FAVRE Georges-André | FAVRE Isabelle | FEDELE Mila | FELLAY Baptiste | FELLAY Damien | FELLAY Irène | FELLAY Jonathan | FELLAY Lionel | FELLAY Marc | FELLAY Marie Claude | FELLAY Pascal | FELLAY Sylviane | FELLAY Tristan | FELLAY-TROILLET Laetitia | FERNANDES Bruno | FERNANDEZ Melina | FILLIEZ Christian | FILLIEZ Cyril | FILLIEZ Daniel | FILLIEZ Jean-Henri | FILLIEZ Valérie | FIOLE Fanny | FLINOIS Justine | FORMAZ Alain | FORMAZ David | FORNAY Lucas | FORT Eddy | FORT Yannick | FOURNEL Florian | FRASSEREN Patrick | FREBOURG Damien | FROSSARD Eloïse | FROSSARD Jean | FROSSARD Maëlle | FROSSARD Valentin | FUMEAUX Edith | FURLETTI Célestine | GABBUD Alain | GABBUD Michel | GABIOUD Sarah | GABIOUD Guillaume | GABIOUD Nathanaël | GABRIEL Fabrice | GAIDON Michèle-Léa | GAILLARD Mickaël | GAILLARD Sylvain | GAIMARD Allan | GANADU Mathéo | GANTNER Carole | GARD Coralie | GARD Damien | GARD Martial | GARD Pierrot | GARIBAL Amal | GARIBAL Philippe | GAUDEZ Stéphane | GEGIC Safet | GEISER Katty | GENOUD Pascal | GEORIS Marc | GEX-MONNET Mirella | GFELLER Jean-Luc | GIGANTE DOS SANTOS Hugo Alexandre | GILLIOZ Pascal | GILLIOZ Patrick | GINGLINGER Carole | GIOVANOLA Cédric | GIOVANOLA Cindy | GIRARD Teddy | GIROUD David | GODART-CORTHAY Danielle | GOLDSCHMIDT Fabien | GOMES LOPES Joël | GONZALEZ VELASCO Pablo | GOUVEIA GOMES LOPES Idalia | GRANGE Christophe | GRANGE Nicolas | GRANGETEAU Cédric | GRIMM Matthias | GROSS-RAGUENES Perrine | GUEX Stéphane | GUIGOZ Amandine | GUIGOZ Jean-Bernard | GUIGOZ John | GUILLERM Stéphanie | GUYOT Mary-José | HABOUZIT Pierre-Alexandre | HAYS Jérémie | HERIN Maryse | HERNANDES SANTELICES Mauricio Rodrigo | HERNANDEZ Sandy | HIROZ Lucile | HOFMANN Mathias | HOUILLON Pierre

HOUITTE Sassandra | HOYER Théophile | HUELGA Eddy | HUGON Sébastien | HUGON Sylvain | ITHIER Annie | JACQUEMIN Tristan | JAMIESON Victoria | JILEK Milan | JOLLIEN David | JOLLIEN Romain | JORIS Marianne | JULLIER Alexandre | KALBERMATTER Valentin | KEREMPICHON Jennifer | KESTELOOT Morgane | KUKALAJ Lumturije | LAMBIEL Laura | LATTION Alexis | LATTION Emma | LATTION Sandrine | LEBRUN Bertrand | LEHAIN Jérémy | LEHNER Nathalie | LENNERT Vladimir | LESAGE Gwennaël | LEVRAND Daniel | LIODENOT David | LOVEY Emilien | LOVEY Ludovic | LOVEY Vincent | LUISIER Antoine | LUISIER Daniel | LUISIER Jean-Paul | LUISIER Nicolas | MAGLIANO Gaetano | MAILLARD Jonas | MARCHEGAY Matthieu | MARCON Périne | MARET Adrienne | MARET Arlette | MARET Christophe | MARET Eric | MARET Fabien | MARET François | MARET Jean-Sébastien | MARET Marie-Ange | MARET Murielle | MARET Pamela | MARET Pascal | MARET Roger | MARET Steve | MARET Willy | MARET-DUMOULIN Marianne | MARGUERETTAZ Laura | MARIETHOD Marie-Yvonne | MARSAN Aurélie | MARTEAU Ange | MARTIN Cédric | MARTINEZ BELLOD Laura | MATHAT Laurence | MATHIEU Maxime | MAUER Michaël | MAXIMIANO FERREIRA Luis Filipe | MAY Alain | MAY Damien | MAY Fabien | MAY Jessica | MAY Lionel | MAY Norbert | MAY Raphaël | MAY Roxane | MAY Steve | MAY Vincent | MAYORAZ Julien | MCLAUGHLIN Connor | MELLY Christophe | MELLY Marine | MERIC Hélène | MERLAUD Jean-Baptiste | MERMINOD Sylvain | MERTES Yann | METENIER FOURNET-FAYARD Sébastien | METROZ Alain | MEUWLY Simon | MICHAUD Lionel | MICHAUD Nicolas | MICHAUD Xavier | MICHELI François | MICHELLOD Alain | MICHELLOD Alexandra | MICHELLOD Daniela | MICHELLOD Françoise | MICHELLOD Jérémy | MICHELLOD Laurent | MICHELLOD Loris | MICHELLOD Mélanie | MICHELLOD Nicolas | MICHELLOD Thomas | MIGLIORE Antoine | MONNET Anne-Marie | MONNET Florence | MONNET Henri-Charles | MONNET Pascal | MONNET Pierre-Joseph | MONNET Pierre-Louis | MONSEIGNY Noé | MONTEIRO Jorge Manuel | MOOS Carole | MORAND Myriam | MORAND Pauline | MOREAU DE BELLAING Evora | MOREAU Pierre | MOTTE William | MOTTET Alexandre | MOULIN Benoît | MOULIN Carlos | MOULIN Juan Esteban | MOULIN Ludovic | MOULIN Nadia | MURISIER Eddy | MURISIER Gérard | MURISIER Kevin | NAVILLOUX Fabien | NICEVSKI Nikola Rui | NICOLLERAT Sylvie | NOTI Jean-Charles | ODIET Grégory | OGGIER-JILEK Florence | ORIHUEL CAMPOY Noelia | PACCOLAT Alain | PACHE Jean-Michel | PAGLIOTTI Lionel | PALADINO Giuseppe | PEAN Delphine | PELLISSIER Claude | PELLISSIER Michaël | PELLISSIER Roland | PEREIRA DUARTE Nuno Filipe | PERRAUDIN Daria | PERRAUDIN Ginette | PERRAUDIN Marlène | PERRET Mickaël | PERRETEN Pierre-André | PERROUX Daniel | PETOUD Ami | PFISTER Alexandre | PFISTER Yves | PICCININI Lise | PIGNAT William | PIOT Antoine | PIQUEREZ Mélissa | PISTORIUS Manuel | PLATHEY Alexandre | PORGES David | POUIT Valentin | PRATA DOS SANTOS Dani Emanuel | QUENTIN Florian | QUENTIN Rémi | QUINODOZ Marc | RABOUD Matthias | RACOIS Gabriel | RAMOS Mahran | RAPPAZ Johan | RAPPAZ Sabine | RAPPAZ Xavier | RAUSIS Frédéric | RAUSIS Jean-Michel | RAUSIS Thierry | REBORD Christian | RERAT Juliane | REUSE Francis | REUSE François | REUSE-DORSAZ Marthe | REXHEPI Valon | RIBEIRO BROCHADO DO AMARAL Manuel Luis | RIBEIRO DO AMARAL Anibal Joaquim | RICHARD Benoît | RIVAS QUEZADA Alejandra Fatima | RODUIT Mathieu | RODUIT Maxence | ROGGO Louis | ROGGO Martin | ROGGO Thomas | ROPRAZ Cyrille | ROSERENS SCHALBETTER Monique | ROSSET Frédéric | ROSSET Raphaël | ROUILLE Mathieu | ROUILLER Benjamin | ROUSSEAU Florian | RUOSS VILLANUEVA Joshua | RUOTTE Jérémy | RUSTAN Marion | SABATHIE César | SARRASIN David | SARRASIN Johny | SARRASIN Julien | SARRASIN Marcel | SAUTHIER Laura | SAUVAGE Hélène | SAVETIER Steffy | SCHNEIDER Rémy | SCHULCZ Flora | SECHAUD Julien | SEGALLA Leandre | SEGALLA-TERRAPON Sylvia | SHALA Fouad Drine | SIBY Coumba | SNIDER Patrick | SOARES AMARO Rute Vanessa | SORIA Coralie | STEINER Françoise | SUBILIA BERSIER Micheline | TARAMARCAZ Loïs | TARDIF David | TAURIS Aloé | TEINTURIER Aurélie | TEINTURIER Denis | TEINTURIER Mélanie | THOMANN Angelo | THOMAS Laurent | TINGUELY-GFELLER Claire | TISSIERES Corinne | TISSOT Luc | TORELLO Yannick | TORNAY Axel | TORNAY Emmanuel | TORNAY Jean-Pascal | TORNAY Nicolas | TORNAY Yannick | TOURMEAU Bertrand | TREINTA PEREIRA Ana | TROILLET Claude | TROILLET Jacky | TROILLET Raphaël | TUAZ Kay-Line | TURBERG Claude | TURCHI Gérald | UDRIOT Sarah | UNGEMACHT Fabrice | UNGEMACHT Patrick | VALDENNAIRE Chloé | VALDENNAIRE Dominique | VALDENNAIRE Sylvie | VALFREDINI Isabelle | VAN DER STEEN Jonathan | VAUDAN Alexandre | VAUDAN Anne-Dolorès | VAUDAN Robin | VELEN Xavier | VILLANUEVA-RUOSS Maria Soledad | VOLLUZ Danila | VOUILLOMOZ Adrien | VOUILLOMOZ Misaël | VOUILLOMOZ Paul-André | VOUILLOMOZ-GILLIOZ Eva | VOUILLOZ Katia | VUIGNIER Johan | VUISOZ Grégoire | WEISHAUPTE Gianmarco | WILMOTTE Louis | ZARRILLO-FAVRE Clarisse | ZEREMARIAM Seghen | ZINAOUY-CARRUPT Claudine | ZMOOS Catherine | ZMOOS Rémy

Impressum

Edition: Téléverbier

Rédaction: Téléverbier, Le fin mot Communication

Conception: Le fin mot Communication

Crédits photos: Téléverbier

Impression: Mengis Druck und Verlag, Viège

Tirage: 500 exemplaires

Ce rapport est également disponible en téléchargement sur notre site www.televerbier.ch



Téléverbier SA

CP 419, CH - 1936 Verbier

+41 (0)27 775 25 11

info@televerbier.ch

www.televerbier.ch

